



Traité transatlantique La santé en péril ?

PAGE 6

© Reporters_Photonstop

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Santé

Du cannabis pour soigner ?

Un médicament à base de cannabis va peut-être faire son apparition dans les pharmacies. Le but : aider au traitement de la sclérose en plaques. Débat.

PAGE 7



Handicap

L'accompagnement en images

À l'aide de photographies, des accompagnants et des personnes handicapées échangent sur ce qui se joue dans leurs relations. Découverte d'un atelier qui sort de l'ordinaire.

PAGE 5

Culture

Les 3-8 ans au musée

Au Museum des Sciences naturelles, l'expo "Bébés animaux" met en scène 75 jeunes animaux à l'intention expresse des plus jeunes. Enthousiasme garanti.

PAGE 9

Conseils juridiques

La certification énergétique

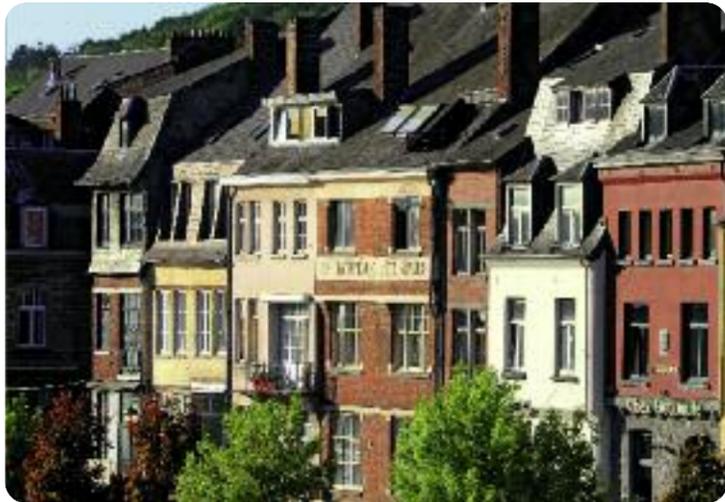
Le certificat PEB évalue la performance énergétique des bâtiments. Passage obligé en cas de location et de vente. Peu connu, il mérite quelques explications : prix, délais, sanctions...

PAGE 2

Conseils juridiques

Le certificat PEB, carte d'identité énergétique

Beaucoup de propriétaires et de locataires ignorent en quoi consiste le certificat de performance énergétique du bâtiment (PEB). Pourtant, celui-ci est obligatoire lors de la vente ou de la mise en location d'un logement.



© Philippe Turpin/BELPRESS

A, B... C, D... E, F, G... Désormais les lettres de l'alphabet désignent aussi la performance énergétique des habitations. Elles sont mentionnées dans le *certificat de performance énergétique du bâtiment* (PEB). Ce document officiel, obligatoire avant de mettre un bien sur le marché, indique la consommation théorique globale d'énergie du bâtiment. Grâce à lui, les candidats-locataires ou acquéreurs ont la possibilité de comparer plus efficacement divers logements. Parmi les critères qui influencent cette consommation figurent l'équipement de chauffage, l'isolation, etc. Le certificat présente une liste de recommandations visant à améliorer la performance énergétique du bien.

Pour quel bâtiment ?

Le certificat PEB est obligatoire pour les mises en location et en vente. Toutefois, pour les baux en cours, le certificat PEB ne doit pas être fourni. En Région wallonne, les bâtiments concernés sont les bâtiments résidentiels (maisons, appartements, kots d'étudiants...). En Région bruxelloise, sont concernés tous les logements et les bureaux de plus de 500 m².

Qui doit demander ce certificat ?

En Région wallonne, le propriétaire est tenu de disposer d'un certificat PEB au plus tard à la signature du contrat de bail ou du compromis de vente. S'il n'y a pas de compromis, le moment pris en considération est ce-

lui de l'acte notarié. Par ailleurs, le propriétaire doit également fournir le certificat PEB sur simple demande au candidat locataire ou acquéreur qui le réclame.

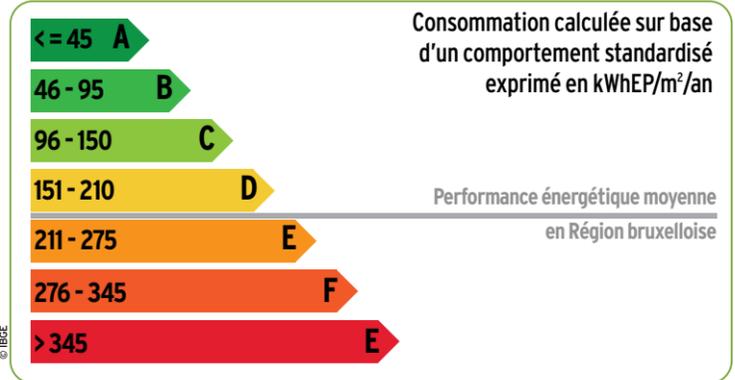
En Région bruxelloise, le propriétaire doit annoncer la classe énergétique (de A à G) ainsi que l'émission en CO₂ du bien dans toute publicité faite lors de la mise en location ou en vente. Il doit également fournir gratuitement une copie du certificat PEB au candidat locataire ou acquéreur qui le lui demande. De plus, les informations relatives au certificat doivent être mentionnées dans le contrat de bail, et une copie du certificat doit être fournie au locataire. En cas de mise en vente, ces mentions apparaîtront dans le compromis et une copie du certificat PEB est également transmise à chaque partie. L'original est ensuite remis à l'acquéreur.

A qui s'adresser ?

Le propriétaire choisit son certificateur PEB parmi les certificateurs agréés par leur Région (1). Celui-ci visite le bâtiment, relève ses caractéristiques énergétiques et les introduit obligatoirement dans un logiciel de calcul officiel. Il remet ensuite au propriétaire un certificat qui comprend une analyse de la situation et des recommandations d'améliorations.

Combien coûte le certificat PEB ?

Le coût de l'étude varie en fonction des particularités du bâtiment et de l'accessibilité des données. Les certificateurs fixent librement leurs prix. Pour obtenir un tarif intéressant, le propriétaire a donc intérêt à faire jouer la concurrence. A titre indicatif,



pour un appartement, le coût moyen est de 200-250 euros et pour une maison de 300-350 euros.

Quelles sanctions éventuelles ?

En Région wallonne, le propriétaire s'expose à une amende administrative de deux euros par mètre cube de volume construit. A titre indicatif, l'amende pour une habitation moyenne de 600 m³ (avec trois chambres) s'élève à 1.200 euros.

En Région bruxelloise, le propriétaire peut être poursuivi pénalement. La sanction pénale peut être transformée en amende administrative de l'ordre de 625 euros, perçue par Bruxelles Environnement.

Dans les deux régions, sur le plan civil, le non-respect de cette obligation est considéré comme un manquement. Le juge en apprécie la gravité et décide de la sanction à infliger au propriétaire. Il peut imposer une exécution forcée. Cependant, l'intérêt d'une action en justice contre un propriétaire négligent est très limité. En effet, le bénéfice espéré n'est pas à la

(1) En cas de vente, les règles sont similaires.

(2) Pour Bruxelles, la liste est disponible sur www.bruxellesenvironnement.be/certificatPEB. Pour la Wallonie, consulter <http://energie.wallonie.be> > citoyens > vendre, acheter, louer un bâtiment.

hauteur de la lourdeur d'une telle procédure.

Et si le score est mauvais ?

La mauvaise performance énergétique du bâtiment n'est pas sanctionnée. Aucune rénovation n'est imposée. Seuls les locataires ou acheteurs potentiels peuvent "sanctionner" ce résultat. En effet, un logement doté d'une bonne note énergétique peut généralement se louer ou se vendre plus cher ou plus vite qu'un logement proche de la passoire énergétique.

Par ailleurs, vu l'augmentation constante des prix de l'énergie, cet outil peut se révéler très intéressant, à titre informatif, même pour les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre ni louer leur bien.

// INGRID PLANQUEEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique *accès libre* sur le site : www.droitsquotidiens.be

Le Service social vous informe

Téléphone et internet, accessibles aux moins nantis

À certaines conditions, il est possible de bénéficier d'un tarif réduit en matière de téléphonie ou d'internet. Brièvement nommé : **tarif social**. L'octroi n'est pas automatique. La personne qui pense répondre aux critères doit s'adresser à son opérateur téléphonique.

Le tarif social pour la téléphonie consiste en une réduction accordée sur la facture de téléphonie fixe, mobile ou internet privée. Il concerne tant l'installation que l'abonnement et les communications. On en bénéficie à titre privé. En tant que professionnel, on ne peut pas profiter de cet avantage.

Les réductions et avantages liés à ce tarif dépendent de la situation du bénéficiaire. La personne choisit pour quel abonnement (fixe, mobile ou internet) et pour quelles communications (fixes ou mobiles) elle souhaite bénéficier du tarif social. Les réductions mensuelles peuvent aller jusqu'à 11,50 euros par mois. En outre, une réduction de 50% sur les frais de raccordement à la ligne fixe est accordée à la plupart des bénéficiaires (voir plus loin) (1).

Les opérateurs de téléphonie peuvent fournir les renseignements précis sur les conditions pour bénéficier de ce tarif, et sur les réductions.

Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir de ces réductions, il faut répondre à certains critères. Les personnes qui peuvent en bénéficier sont :

- Les personnes âgées de 65 ans ou plus, selon certaines conditions spécifiques relatives à la cohabitation et aux revenus (revenus annuels bruts du ménage inférieurs à 16.965,47 euros pour le titulaire - +3.140,77 euros par personne à charge) ;



© Grand Houdry/BELPRESS

- Les personnes de 18 ans ou plus reconnues atteintes d'un handicap de 66% ou en invalidité, selon certaines conditions relatives aux revenus (idem ci-dessus) et à la cohabitation ;
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration ;
- Les personnes porteuses d'une déficience auditive ou laryngectomisées ;
- Les personnes officiellement reconnues comme aveugles militaires de guerre.

Attention, il ne peut y avoir qu'un seul bénéficiaire du tarif social par ménage. Et il s'agit de veiller à prévenir son fournisseur de toute modification de la situation qui pourrait influencer l'accès à ces avantages.

Quels opérateurs pratiquent le tarif social ?

Les gros opérateurs (chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros) (1) offrent la téléphonie fixe, mobile ou internet ont l'obligation de pratiquer le tarif social. Les autres peuvent le fournir, s'ils ont fait une déclaration à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) (2).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Pour bénéficier du tarif social, il faut s'adresser directement au fournisseur de son choix. On ne doit pas lui communiquer de document ni d'information particulière. Le fournisseur transmet ensuite la demande à l'IBPT. Celui-ci vérifie que le demandeur remplit les conditions. Si l'IBPT a besoin d'informations complémentaires pour répondre à la demande, il envoie un courrier directement au demandeur afin que ce dernier fournisse les documents nécessaires.

// SERVICE SOCIAL DE LA MC

- (1) Les bénéficiaires du revenu d'intégration n'ont pas droit à cette réduction.
- (2) Belgacom/Proximus, KPN Group Belgium (Base) Mobistar, Scarlet, Telenet, Voo.
- (3) IBPT, Ellipse Building, bd du Roi Albert II, 35 à 1030 Bruxelles - 02/226.88.88 - www.ibpt.be

Tout public

Éviter une facture salée

Les opérateurs de téléphonie sont tenus par la loi d'envoyer automatiquement un message d'alerte gratuit à leur client lorsque le forfait de son abonnement est dépassé. Un deuxième message viendra indiquer lorsqu'une limite supérieure prédéterminée est atteinte. Celle-ci est fixée par défaut à 50 euros. Mais il est possible de la modifier en une autre valeur. Les messages d'alerte ont pour but de prévenir l'utilisateur lorsque les coûts augmentent. Ils n'entraînent pas le blocage du service. Ils ne font qu'attirer la vigilance de l'utilisateur. Une première balise utile.

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

Point Info malades chroniques

Partir à l'étranger en situation d'invalidité

Question : Ma compagne, pensionnée à la fin de cette année, vient d'acheter une maison en France et je voudrais savoir si je pourrai m'y établir avec elle sans risquer de perdre mes indemnités d'invalidité. D'ici là, nous prévoyons de nous y rendre pour de courts séjours. Est-ce possible ? Ai-je des démarches à faire ?

Réponse : Des conventions internationales différentes règlent dans quelles conditions les personnes qui bénéficient d'indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité (à partir d'un an d'incapacité) peuvent continuer (ou pas) à les percevoir lorsqu'elles séjournent temporairement à l'étranger ou y transfèrent leur résidence.

En l'occurrence, la France faisant partie – tout comme la Belgique – de l'Union européenne, le principe de la libre circulation des personnes s'applique pleinement. Vous pouvez donc sans problème y séjourner temporairement ou y déménager tout en continuant à percevoir vos indemnités. Un accord préalable de votre médecin-conseil n'est pas nécessaire. Toutefois, vous devez rester disponible pour des visites médicales. Dès lors, communiquez à votre médecin-conseil vos séjours temporaires et l'adresse de

votre lieu de villégiature. Une fois le déménagement effectif, vous devrez simplement lui fournir l'adresse de votre nouveau domicile en France.

Par ailleurs, en ce qui concerne d'éventuels soins à l'étranger, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Si vous partez pour des séjours de moins de trois mois, demandez à votre mutualité votre carte européenne d'assurance maladie (qui atteste vos droits en soins de santé) et votre World assistance card sur laquelle se trouve le numéro d'appel de Mutas, l'assistance voyage de la Mutualité chrétienne. Celui-ci est à former en cas de problèmes de santé sur place.

2. Lorsque vous déménagerez vers la France, vous devrez contacter votre mutualité, laquelle vous délivrera le formulaire de droit aux soins de santé (E112 ou S1). Sur base de ce document, l'assurance maladie française (CPAM) vous octroiera le remboursement des soins de santé en France, de la même manière que tout autre assuré français.

// POINT INFO MALADES CHRONIQUES

>> Consultez de nombreuses informations spécifiques sur www.mc.be/info.maladeschroniques. Vous aussi, posez votre question par e-mail à info.maladeschroniques@mc.be. Précisez vos nom, adresse légale ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

Créances alimentaires

Des avances octroyées à plus de familles

Dès cet été, davantage de parents pourront bénéficier d'avances sur les pensions alimentaires impayées par leur ex-conjoint pour leurs enfants. Et le Service des créances alimentaires disposera d'outils supplémentaires pour récupérer ces avances auprès des débiteurs d'aliments défaillants.

La nécessité de réformer le Service des créances alimentaires s'imposait. En effet, près de la moitié des parents confrontés à des créances alimentaires impayées ne peuvent percevoir d'avances de la part du Secal, parce que leurs revenus dépassent le plafond fixé par la loi pour en bénéficier. Et le Secal bute sur certains obstacles l'empêchant de recouvrer efficacement les avances et créances auprès des débiteurs d'aliments défaillants.

Un projet de loi qui vient d'être adopté in extremis en cette fin de législature, après un très long chemin parlementaire, apporte plusieurs améliorations. La plus importante est sans conteste le relèvement du plafond de revenus pris en compte pour pouvoir recourir au système d'avances du Secal. Cette mesure devrait permettre de toucher 70% des créanciers d'aliments – essentiellement des femmes – et de faire reculer la pauvreté dans de nombreuses familles. Le plafond passe de 1.386 à 1.800 euros nets par mois. Par ailleurs, la majoration de 66 euros par enfant à charge est doublée pour l'enfant handicapé ayant droit à des allocations familiales majorées.

"C'est une bonne nouvelle, commente Hafida Bachir, présidente de Vie féminine, membre de la Plateforme Créances alimentaires (1). Bien entendu, nous aurions préféré que le plafond soit tout simplement supprimé pour offrir un service universel à toutes les personnes qui bénéficient du droit à des créances alimentaires en vertu d'une décision judiciaire ou d'un acte authentique. Mais étant donné les contraintes budgétaires, nous sommes déjà satisfaits de ce relèvement".

Autre bonne nouvelle : l'accès au Secal devient gratuit pour le créancier qui, jusqu'ici, laissait

5% des sommes récupérées auprès du débiteur au titre de frais de fonctionnement du service. Le débiteur d'aliments devra s'acquitter, quant à lui, de 13% du montant des créances (au lieu de 10% actuellement).

Par ailleurs, plusieurs mesures sont de nature à simplifier les démarches administratives du créancier demandeur pour prouver ses droits et ses revenus. "La création d'un fichier central des décisions judiciaires allouant une pension alimentaire va notamment faciliter les choses et éviter les démarches fastidieuses", observe Hafida Bachir.

Diverses dispositions devraient aussi améliorer le recouvrement auprès des débiteurs défaillants. Par exemple, lorsque le débiteur d'aliments n'a pas de domicile connu.

Enfin, pour sanctionner l'infraction de l'abandon de famille, les juges auront la possibilité d'infliger une peine de déchéance du droit de conduire. "Lors des auditions au Parlement, nous avons insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre une certaine impunité à l'égard de débiteurs défaillants, fait remarquer la Présidente de Vie féminine. Mais on déplore qu'on en soit arrivé là. Le retrait du permis de conduire peut avoir des conséquences négatives notamment sur les relations familiales. Il faudra que les juges en aient conscience".

//JD

>> Plus d'infos sur le Secal au numéro gratuit 0800/12302 ou sur www.secal.belgium.be

(1) Voir www.creances-alimentaires.be

À suivre...

L'impôt, cette contribution mal-aimée

"Vive l'impôt!", lance le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), en cette veille d'élections. Une acclamation qualifiée d'audacieuse. Car, ce sont davantage la grogne, l'exaspération ou le fatalisme qui marquent les mines des citoyens, lorsque les discussions s'aventurent sur ce terrain.



© EASYSTOCK BELGAINAGE

Assurément, ce matin d'avril sur le marché, on est loin des vivats pour l'impôt. Tout en préparant des bouquets de tulipes qui ont encore la cote, le fleuriste devise avec un habitué – ancien contrôleur des finances, paraît-il. Ce ne sont plus les nouvelles des enfants qui les occupent, comme ce fut le cas avec les clients précédents. Mais bien les sommes que l'Etat réclame. Les propos s'échangent à la cantonade, comme une invitation aux matinaux de passage à faire part de leurs expériences. L'heure est sans conteste aux récriminations. Trop de charges. Trop d'impôts. L'incompréhension domine, tandis que surgit un partage de bons plans. Un don de 50 euros à une association aurait finalement rapporté à un badaud un rien vantard. La formule se

N'OUBLIONS PAS QUE LES IMPÔTS DOIVENT PERMETTRE DE FINANCER LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ. A UNE ÉPOQUE, ON PARLAIT DE "CONTRIBUTIONS".

Dites "contributions"

Pourtant le statut quo est difficilement envisageable à moins d'oublier les engagements vis-à-vis de l'Europe (aboutir rapidement à un équilibre des finances publiques) et les fortes demandes d'investissements publics (pour l'accueil de la petite enfance et l'enseignement, pour répondre au vieillissement de la population, pour permettre à la justice de fonctionner, pour la promotion de la santé, pour des transports publics efficaces, pour renforcer la sécurité...). Ne l'oublions pas, les impôts doivent permettre de financer ces services à la collectivité. A une époque, on parlait de "contributions". La formulation désuète était plus parlante, estime le président du MOC, Christian Kunsch, pour désigner ce "carburant des pouvoirs publics". En effet, considérer les impôts uniquement comme un prélèvement sur le pouvoir d'achat des ménages serait oublier une de leurs raisons d'être : mutualiser les moyens pour répondre aux besoins des ménages. Peut-être pas directement. Peut-être pas à court terme. Et souvent de manière peu lisible pour le citoyen.

Réforme dans l'air...

"Tax on web" ne résonne pourtant pas encore à nos oreilles. Il faudra attendre environ un mois pour que le refrain annuel nous rappelle à nos devoirs de citoyens et à cette fameuse déclaration fiscale. Il n'empêche : la préoccupation est dans l'air. Peut-être parce qu'elle ne quitte jamais nos causeries. Peut-être aussi, parce qu'en cette veille d'élections, la question de la fiscalité a pris une certaine acuité. "Tous les partis ont déposé leur projet de réforme fiscale. Il est donc fort probable que la prochaine législature sera marquée par une telle réforme", observait récemment le secrétaire général du MOC, Pierre Georis, en introduisant la Semaine sociale du MOC, consacrée à l'impôt (1). "Mais quel en sera le contenu ? Nul ne peut le dire, tant les divergences sont fortes entre ce qu'expriment les uns et les autres". Taxation des loyers, taxation de la circulation automobile, réforme des intérêts notionnels, révision de la TVA sur certains produits..., ces idées émises récemment sont loin de recueillir un consensus. "En matière de réforme, le message général semble être de double contrainte, poursuit Pierre Georis : 'il faut changer', mais 'à la condition de ne surtout toucher à rien'."

Une mécanique avec du sens

"Il n'est pas l'heure de faire moins en matière de fiscalité, avertit l'économiste Gérard Valenduc. Nous n'en avons pas les moyens. Sauf à prélever dangereusement sur les générations futures, comme nous l'avons déjà fait". Et le spécialiste d'espérer que la réforme fiscale qui s'annonce après les élections se limitera à une réorganisation. Elle devra par contre faire mieux, c'est-à-dire être plus juste, recommande-t-il, afin que chacun – particulier et entreprise – contribue au financement des services publics en fonction de ses moyens. En toile de fond, il y aurait lieu alors de veiller à l'équité horizontale (traiter également les égaux), à l'équité verticale (demander à ceux qui ont davantage de contribuer davantage en termes de pourcentage), mais aussi de considérer, pour les contributions, l'entièreté du revenu ou du bénéfice. Les principes sont valeureux a priori. Mais la traduction dans les faits ne brille pas par sa simplicité.

// CATHERINE DALOZE

(1) Les 16 et 17 avril dernier, la 92^e Semaine sociale du MOC avait pour thème : *Vive l'impôt ! Les conditions de l'impôt juste, redistributif et efficace*. En attendant la publication des Actes dans la revue *Politique* en octobre prochain, les exposés des intervenants sont à écouter ou à lire sur www.moc.be (rubrique Semaine sociale 2014).

> Le langage des émotions

La Fédération des centres pluralistes de planning familial vient de sortir une deuxième édition revue et augmentée de son jeu "Le langage des émotions", initialement édité en 2012. Au total, 78 cartes combinables entre elles présentent un panel varié d'émotions. Objectifs: décoder ses propres émotions, trouver les mots justes pour les exprimer, apprendre à écouter l'autre et découvrir les dimensions culturelles et de genre dans l'expression des émotions.

Le jeu (10 EUR) peut être commandé au 02/514.61.03 ou sur www.fcpcf.be.

> Accessibilité pour tous

L'ASBL Access-i a pour mission de promouvoir l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, elle a créé le portail "Access-i". Ce site internet recense une multitude de bâtiments, événements et activités adaptés. Ceux-ci sont classés selon leur accessibilité par 7 catégories de personnes à mobilité réduite: les personnes en fauteuil roulant, les personnes marchant difficilement, les aveugles, les malvoyants, les sourds, les malentendants, les personnes avec difficulté de compréhension.

Infos: www.access-i.be

> Guide pour l'action

Les Équipes populaires, organisation constitutive du Mouvement ouvrier chrétien, ont publié un "guide pour l'action 2014". Il comporte différentes animations et outils pédagogiques sur quatre thèmes: l'alimentation, l'Europe, la sécurité sociale et le logement. L'ouvrage complet est disponible auprès du secrétariat des EP. Les animations peuvent aussi être téléchargées gratuitement sur www.equipespopulaires.be (thématiques).

Infos: *Guide pour l'action 2014* • Équipes populaires • 10 EUR • 081/73.40.86.

> Dépendance au jeu

L'ASBL Le Pélican et le CAD-Limburg accompagnent les personnes souffrant d'addiction. Ces deux structures ont récemment créé un site internet dédié aux citoyens dépendants au jeu sous toutes ses formes (casino, poker, loterie, jeux en ligne...). www.aide-aux-joueurs.be propose une kyrielle d'informations sur les assuétudes, un test pour appréhender son niveau de dépendance, un programme d'aide en ligne (anonyme et gratuit) ainsi qu'un forum. Le site dispense également des conseils à destination de l'entourage des personnes touchées par les problèmes de jeu.

Infos: www.aide-aux-joueurs.be

> Consommation responsable

Association de développement durable, Écoconso promeut la consommation durable au sein des collectivités (communes, écoles, crèches...). Avec le Bond beter leefmilieu, elle a développé la plateforme "Achats verts". Cette ressource dispose d'une base de données évolutive, comprenant neuf types de produits et services: de l'alimentation à l'éclairage, en passant par le matériel de bureau. Les collectivités peuvent faire leur marché parmi une gamme de produits aux propriétés écologiques et durables.

Infos: www.achatsverts.be

Devenir propriétaire: une loi tant attendue

La loi "Partyka-Lalieux" vise à mettre un terme aux discriminations vécues par des patients chroniques en matière de logement. Son application le 1^{er} janvier prochain facilitera leur accès à l'assurance sur le solde restant dû.



© Image Source Reporters

Tel qu'évoqué dans les pages d'*En Marche* en octobre dernier (1), les malades chroniques peuvent éprouver de réelles difficultés, si pas une discrimination flagrante, en matière d'accès au logement. Le nœud: obtenir une assurance sur le solde restant dû de leur crédit hypothécaire. Arguant une espérance de vie limitée par la maladie, des compagnies d'assurance expriment leurs réticences à les assurer. En 2011, 2.751 personnes ont vu leurs demandes refusées pour cette raison et environ 18.000 faisaient l'objet d'une majoration de prime.

Un arrêté royal, qui met en exécution la loi sur l'accès à l'assurance sur le solde restant dû, vient d'être adopté *in extremis* avant la fin de la législature. Ainsi, le gouvernement fédéral clarifie les règles, jusqu'ici définies par les assureurs eux-mêmes.

Tout d'abord, sont exclues des questionnaires médicaux toutes questions en lien avec la vie privée du prétendant. Les assureurs seront également tenus de motiver leurs décisions, c'est-à-dire d'expliquer en quoi le tarif demandé est lié à un "risque accru de santé".

En cas de surprime supérieure à 25% du montant de base, le surplus sera pris en charge par une Caisse de compensation, troisième nouveauté, financée par les assureurs eux-mêmes, et avec un plafond maximum de 800%. C'est l'idée d'une mutualisation des risques. Enfin, un bureau de suivi des tarifications sera mandaté pour recevoir toute plainte.

"C'est une réelle avancée pour les patients chroniques, affirme la présidente de l'Observatoire des maladies chroniques, Micky Fierens. Ils disposent désormais d'une arme légale pour contester une surprime ou un refus d'assurance." Elle ajoute que l'information doit maintenant percoler vers les patients mais aussi vers les assureurs.

// MaC

(1) Édition du 3 octobre 2013, consultable sur www.enmarche.be

Le patient: un partenaire, plutôt qu'un simple "objet" à réparer

Selon la Fondation Roi Baudouin, la Belgique est encore trop timide dans la mise en place de processus participatifs destinés aux patients des soins de santé. De tels dispositifs peuvent pourtant améliorer grandement leur santé, voire faciliter leur guérison.

Rien de tel, pour moins souffrir d'une maladie voire pour en guérir, que d'être associé à son traitement. C'est-à-dire de participer à la réflexion du soignant, de montrer ses interrogations, d'évaluer régulièrement la situation. Cette attitude est ancrée dans la loi sur les droits du patient, qui considère comme un principe central le "consentement éclairé du patient", relève la Fondation Roi Baudouin.

Dans un de ses "zooms" récents (il s'agit d'une publication de synthèse d'une problématique actuelle), la FRB rappelle le rôle joué par les associations de patients pour rendre ceux-ci actifs et éclairés. Ces organisations sont d'une grande diversité: jeunes ou anciennes, ouvertes ou non aux proches des malades, micro-locales ou nationales, etc. Aux côtés des mutualités et des organisations de défense des consommateurs, elles sont au nombre de 400 en Belgique.

Le plus souvent, elles s'articulent autour d'une pathologie bien précise (mais certaines maladies, curieusement, ne sont pas couvertes) et regroupent des patients touchés par la même maladie (les "pairs") ou qui fréquentent le même service. Nées le plus souvent après 1980, la plupart disposent de moyens financiers très



© Phanie Reporters

Économie sociale: en route vers une nouvelle ère...

Menace ou occasion à saisir, le transfert des compétences en matière d'aides à l'emploi voulu par la sixième réforme de l'État? Les Cahiers de l'Observatoire font le point, par A + B, pour tous les acteurs de ce secteur, qui concilie activité économique et utilité sociale.

C'est fait. Les textes de loi relatifs à la sixième réforme de l'État ont été adoptés par la Chambre voici quatre mois. Les textes ont ensuite été signés par le Roi, puis publiés au Moniteur. Parmi les nouvelles matières gérées par les entités fédérées (Régions, Communautés), ou compétences élargies, figure une matière clé: l'emploi. Concertes, la Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, a voulu faire le point sur la façon dont va dorénavant s'organiser ce vaste champ d'activités au sud du pays.

Ses Cahiers de l'Observatoire s'intitulent: *L'économie sociale face à la régionalisation des aides à l'emploi*. Dès le départ, le ton est donné: en dépit de "certaines menaces" planant sur le financement des compétences ainsi réorganisées (les 3,9 milliards d'euros prévus suffiront-ils?), le récent transfert constitue une opportunité pour mieux soutenir l'économie sociale et, à travers elle, la réinsertion via le travail des personnes défavorisées.

Déclinée sur une vingtaine de pages très soignées, la brochure s'articule autour de quelques notions clefs: les APE et ACS, les titres-services, les articles 60 et 61 (engagement par un CPAS d'un bénéficiaire du droit à l'intégration sociale ou de l'aide sociale financière), les mesures groupes cibles et les aides à l'emploi. Avec pédagogie, elle explique de quoi il s'agit, puis compare la situation actuelle avec la situation entraînée par la réforme. Du moins... lorsqu'on le sait déjà! Les implications pour l'économie sociale sont mises en avant. Chaque acronyme est expliqué et - cerise sur le gâteau - de nombreuses tartes (ou fromages, si vous préférez...) viennent renforcer la clarification d'une matière déjà bien complexe avant même le transfert.

La brochure se termine par un avertissement. "Les conséquences de l'austérité budgétaire seront loin d'être négligeables et viendront ajouter un degré de complexité à l'ensemble du processus d'accueil des nouvelles compétences". À bon entendeur...

// PhL



© Michel Houet/BELPRESS

>> La brochure est téléchargeable gratuitement sur www.observatoires-es.be • Plus d'infos: 010/45.74.50

réduits et ne fonctionnent qu'avec une personne, souvent non rémunérée.

La FRB estime que, dans certaines circonstances, il existe d'autres formes de participation tout aussi efficaces. Par exemple des organisations qui ont un profil généraliste, ac-

tives dans le domaine du troisième âge ou du socio-culturel, etc. Autre exemple: la mise en œuvre de processus participatifs dans les établissements de soins, tels que le nouveau Conseil de la qualité et de la sécurité du patient des Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles.

Relevant que la Belgique est encore hésitante dans une telle matière, la FRB présente brièvement les nombreuses initiatives de reconnaissance des patients en Allemagne, en France, au Pays-Bas, au Royaume-Uni, etc. Elle rappelle, enfin, ses actions et ses publications depuis 2006. Parmi celles-ci: une liste de 35 projets concrets de partenariat avec le patient, sources d'inspiration pour les acteurs concernés.

// PhL

>> Plus d'infos: www.kbs-frb.be • 02/511.18.40

Handicap

L'accompagnement mis en images

Loin des projecteurs, nombre de personnes adultes handicapées vivent en toute autonomie chez elles et s'épanouissent grâce au soutien de services d'accompagnement. Un remarquable projet photographique témoigne de l'importance de ce travail social. Il invite à échanger sur ce qui se joue au cœur de l'accompagnement. Reportage.



Photos : © Dominique Simon / SACs Fnam

Ce matin-là, à Nivelles, ils sont une douzaine autour de la table. Ce qu'ils ont en commun ? L'Exception, un service d'accompagnement actif dans le Brabant wallon (1), partenaire de la Mutualité chrétienne. Certains participants en sont des bénéficiaires, d'autres des accompagnants, d'autres encore des membres bénévoles du conseil d'administration, ou des professionnels du secteur, qui se sont joints au groupe.

Sur grand écran, une première image est projetée. On y voit des personnes se promenant en pleine nature. Sur la table, sont étalées une bonne vingtaine de photos en noir et blanc : des copies papier de leurs grandes sœurs numériques.

Commenter une photo en adoptant le point de vue de l'aidé, puis, celui de l'aidant.

Au-delà de l'image

Isabelle Glineur, directrice de l'Exception, résume l'échange de la matinée dans son contexte : "Les services d'accompagnement sont mal connus y compris des intervenants du secteur et des décideurs. Les six services membres de la Fnam (NDLR : Fédération nationale des associations médico-sociales) – dont l'Exception – ont décidé d'utiliser la photographie pour montrer d'une manière originale en quoi consiste leur travail. C'est Dominique Simon, photographe sensible à la question du handicap, qui a porté et concrétisé ce projet. Elle a réalisé de très nombreuses prises de vues dans les services, avec la participation des personnes accompagnantes et accompagnées. Les photographies les plus significatives ont ensuite été sélectionnées. Avec l'assentiment des personnes concernées, ces photos font l'objet d'une exposition itinérante en Wallonie". La directrice poursuit ses explications : "Parallèlement, on s'est dit que l'image peut être un outil intéressant pour libérer la parole et soutenir des échanges entre personnes concernées sur ce qui se joue au cœur de l'accompagnement".

Dominique Simon acquiesce : "Bien sûr, les photographies ne montrent pas toutes les 'possibles' ni toutes les difficultés. Mais elles invitent à la réflexion sur la manière dont on considère ou vit l'accompagnement, le handicap. Le but de cet atelier est de partager nos représentations, nos perceptions et d'ajuster nos points de vue". La photographe invite alors les participants à visionner toutes les images et à livrer leurs premiers commentaires.

"Ces photos dégagent beaucoup d'émotions. On lit le bonheur et l'épanouissement sur le visage des personnes aidées", lance d'emblée Richard. "On est pris par un sentiment de sérénité. Ce n'est pas du tout misérabiliste", ajoute Catherine. "C'est beau de voir les regards bienveillants des accompagnants. On perçoit de l'écoute, de la complicité, de la bonne humeur. On voit bien, aussi, que dans la relation d'aide, il ne s'agit pas de faire à la place de la personne mais avec elle", précise à son tour Muriel. "Les images montrent différents aspects de l'accompagnement : le conseil, la guidance au quotidien, les activités et loisirs en groupe", fait remarquer Solange... "Je me retrouve bien dans ces photos. On partage de chouettes moments entre accompagnants et accompagnés. Ça me rappelle des souvenirs précis", confie Laetitia.

Une confiance à construire

Après ce premier tour de table, Dominique Simon invite chaque participant à sélectionner sur la table une photo qui le touche, en se plaçant dans la position d'une personne aidée, et à la commenter.

Brigitte se lance : "J'ai choisi une photo d'un groupe. Je pense que si j'étais handicapée, j'aurais besoin d'être entourée de mes pairs". Richard présente, quant à lui, une photo où

"Les images montrent différents aspects de l'accompagnement: le conseil, la guidance au quotidien, les activités et loisirs en groupe"

une jeune fille assure une animation au micro. "Ce n'est pas parce qu'on est atteint d'un handicap qu'on n'est capable de rien. Chaque fois qu'on en a l'occasion, il faut offrir à l'autre une place qui le valorise", ajoute-t-il.

Mélo die et Nathalie ont toutes deux flashé sur la même image. On y perçoit la complicité entre des humains et un cheval. "Cela me touche car ma mère adorait les chevaux", murmure Mélo die. "L'animal, cela donne du courage, de la confiance en soi. C'est comme mon accompagnatrice. Elle m'épaulé, me donne des conseils, me montre que je suis capable de plein de choses malgré mon handicap. Elle me permet d'oublier mon passé et d'aborder le présent et l'avenir", ajoute Nathalie.

Une jeune femme derrière un ordinateur, épaulée par une autre : cette photo a aussi été choisie par plusieurs participants. "Je suis régulièrement prise au dépourvu devant cette machine et ne peux m'en sortir seule, commente Catherine. On a tous besoin, à un moment donné, d'être aidé. Et l'aidant n'est pas toujours celui que l'on croit". "C'est vrai, s'exclame Nathalie. Je m'en sors mieux que mon accompagnatrice ou que ma maman sur l'ordinateur. Parfois, on chipote ensemble pour trouver une solution aux problèmes". Solange, de son côté, souligne que cette image résume bien le travail d'accompagnement : découvrir les choses ensemble et avancer seul après, si possible.

Une juste distance

Les échanges se poursuivent. L'exercice terminé, l'animatrice propose de procéder à une nouvelle sélection de photos en se plaçant, cette fois, du point de vue de l'aidant.

Brigitte commente une image illustrant deux hommes en train de bricoler : "Si j'étais accompagnatrice, je pense que j'aurais du mal à accepter un rythme plus lent que le mien. Je manque de patience. Cela me semble pourtant important de respecter le rythme de l'autre et de ne pas 'faire à sa place' sous prétexte que cela ira plus vite".

"Je suis d'accord, réagit Mélo die. Moi, beaucoup de gens me jugent incapable de travailler parce que je suis lente. C'est très dur le regard des autres. Mon accompagnatrice, elle, elle me comprend, ne me juge pas et me permet de m'exprimer comme je veux". Laetitia nuance : "Dans l'accompagnement, il y a des personnes qui ont besoin d'être boostées, bousculées dans leurs habitudes, et d'autres qui aiment être cocoonées. Il faut s'adapter à chaque situation".

A son tour, Muriel commente la photo qu'elle a sélectionnée. Il s'agit d'une famille avec deux jeunes enfants. "Comme accompagnant, il n'est pas toujours facile d'entrer dans l'intimité des gens, dans leur environnement. Ce n'est pas évident pour eux non plus d'ailleurs. Nous avons nos valeurs, notre histoire, notre façon de vivre et nous n'avons pas à juger les leurs. Nous devons tisser un lien de confiance, de respect, dans une juste distance. L'aspect relationnel est fondamental dans ce travail. Parfois, on vit des émotions fortes, de la joie mais aussi de la colère, de l'énerverment... Les situations peuvent être compliquées. On doit aussi mettre des limites par rapport à notre vie privée. C'est important, en tout cas, de pouvoir parler de tout cela en équipe".

"Nous devons tisser un lien de confiance, de respect, dans une juste distance".

Un travail en réseau

Une dame aide une autre à porter ses courses : telle est l'image choisie par Nathalie. "Je n'ai pas d'équilibre. Je ne sais pas calculer non plus. J'ai donc besoin des autres pour faire des achats", raconte-t-elle. "Après mon accident, j'avais tout oublié et mon père m'a réappris la valeur de l'argent. Sans lui, je continuerais à me faire flouer", renchérit Mélo die. Isabelle commente alors : "Les proches sont étroitement associés au projet d'autonomie de la personne. Nous sommes vraiment complémentaires".

Muriel enchaîne : "Notre but est de permettre à la personne en situation de handicap de trouver sa place dans la société. Les images ne le montrent pas mais tout un travail en réseau est mis sur pied avec d'autres services pour répondre aux demandes et besoins de la personne".

L'atelier touche à sa fin. Un dernier tour de table permet à chacun de livrer ses impressions. L'enthousiasme est général : les échanges ont été riches et souvent émouvants, profonds. Laissons le mot de la fin à Mélo die : "Sans vos équipes, on ne serait nulle part. Je reste positive car vous m'avez donné confiance en moi. Je suis fière d'avancer dans ma vie grâce à vous".

// REPORTAGE : JOËLLE DELVAUX

(1) Infos : 067/89.36.19 – www.exceptionasbl.be

Les services d'accompagnement en bref

Les services d'accompagnement, agréés et subventionnés par les Régions, ont pour objectif de promouvoir les capacités des personnes handicapées adultes en recherche d'autonomie et de mieux-être. Certains services - comme ceux de la Fédération nationale des associations médico-sociales - s'adressent à toutes les personnes, quelle que soit leur déficience. D'autres se spécialisent selon le type de handicaps ou d'activités...

Les travailleurs sociaux aident les personnes à se construire et à réaliser un projet de vie, tenant compte de leur déficience, de leur rythme d'évolution et de leur personnalité. Ils interviennent dans différents domaines : logement, emploi, formation, loisirs, démarches administratives, gestion financière, santé, déplacements, relations sociales, éducation - apprentissage, citoyenneté...

L'accompagnement, individuel et/ou collectif, peut être limité dans le temps ou s'étendre sur une période plus longue. Un plan d'accompagnement avec des objectifs clairs et des évaluations régulières est mis en place par le service et la personne. Il définit le programme de leurs actions communes et respectives.

>> Découvrez les 24 photographies de l'exposition sur www.enmarche.be. L'exposition sera visible notamment en juin dans les locaux de la MC d'Arlon. Pour plus d'informations sur les possibilités d'accueillir cette exposition ou d'animer des ateliers d'expression au départ du photolangage, contactez par mail dominique.simon@fnams.be

Traité transatlantique



Vers une version marchande des soins de santé?

Presque secrètement, les États-Unis et la Commission européenne négocient un accord de libre-échange. Leur ambition : créer un marché commun pour favoriser le commerce et les investissements des deux côtés de l'Atlantique. Certains documents "fuient" sur Internet. Leur contenu n'augure rien de bon pour la santé publique et reste opaque aux yeux des citoyens.

Journalistes, syndicats, associations et même élus européens sont tenus à l'écart des discussions qui se déroulent tantôt à Bruxelles, tantôt à Washington. Pourtant, s'il est approuvé, le traité transatlantique en préparation concernera les 820 millions de consommateurs du "vieux" et du "nouveau" continent. Le secret est-il imposé pour éviter une débâcle telle que l'a subie l'Accord multilatéral d'investissement (AMI) en 1998 (1)? C'est possible, puisque le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) (2) et l'AMI semblent être faits du même bois : promotion de l'économie de marché, rejet du protectionnisme des États, renforcement du commerce multilatéral...

Les supporters du traité transatlantique assurent que la libre concurrence est capable de réguler le marché. Pour que cela fonctionne, il serait nécessaire de supprimer ce que les multinationales appellent les "entraves" au commerce : les obstacles tarifaires (droits de douane...) et, surtout, non tarifaires (protection des travailleurs et des consommateurs, droits syndicaux, protection de l'environnement...). C'est pourquoi la santé des Européens est concernée.

Est-ce que ça en vaut le coup?

Le marché transatlantique inclurait 820 millions d'individus. Autant d'opportunités commerciales pour les firmes privées : développement de leurs activités, création d'emplois, confiance accrue des investisseurs, croissance... Bref, la relance.

Par prudence, une étude indépendante a été commandée par la Com-

mission européenne au Centre de recherche en politiques économiques. Les résultats qu'elle livrait en 2013 sont encourageants. Le PTCI ferait gagner 545 euros annuels aux ménages européens, 0,5% de croissance économique à l'Union et 400 à 500.000 emplois seraient créés. Tout cela à l'horizon 2027.

Bonnes nouvelles, donc. Toutefois, d'aucuns doutent de l'indépendance de l'étude. Le Centre de recherche en politiques économiques serait phagocyté par les milieux bancaires (Deutsche bank, BNP Paribas, JP Morgan...) et le monde public de la haute finance (banques centrales anglaise, belge, européenne...). Certains de ses dirigeants entretiennent des liens étroits avec le monde des affaires et la Commission européenne. À noter, en particulier, le conseiller en matières économiques de José Manuel Barroso, Richard Portes, qui est l'un des fondateurs du centre de recherche londonien mandaté, ce qui pourrait suggérer l'existence de conflits d'intérêts.

La création d'un marché commun est le vœu le plus cher de certains lobbies mis en place par des multinationales. Huit d'entre eux se sont d'ailleurs réunis au sein de l'Alliance marchande pour un PTCI pour défendre le projet. Parmi eux : fédérations patronales, chambres de commerce (européennes et américaines), fédérations d'industriels, multinationales et, surtout, le *Transatlantic policy network* (TPN). Ce TPN rassemble les multinationales les plus performantes de leur secteur d'activité, et des élus politiques nord-américains et européens (8% du Parlement) influents occupant des postes stratégiques.

En juin 2013, le Conseil européen mandatait la Commission européenne pour négocier au nom des 28 États-membres. Depuis, États-Unis et Européens se rencontrent pour négocier le contenu du partenariat transatlantique.

La santé deviendrait un bien marchand

Que comprend l'accord? Quels biens et services seront soumis aux règles de la concurrence? La santé figure-t-elle dans les points négociés? Il est plus aisé d'identifier ce qui n'y figure pas : "... tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services". Le secteur de la santé, tel qu'il est conçu dans différents États-membres, n'est ni gratuit, ni dépendant de l'État et entre donc illico dans le "package" qui se négocie.

Une décision qui fâche l'Association internationale de la mutualité (AIM) (3) : "Les services fournis par les mutuelles de santé exerçant des fonctions gouvernementales doivent être exclus du champ d'application des accords de libre-échange." Ce n'est pas tout : le prix et le remboursement des médicaments sont aussi concernés. "C'est un sujet très sensible et, surtout, une compétence nationale", annonce, sans ambiguïté, Corinna Hartrampf, chargée des affaires européennes de l'AIM. Enfin, la publicité sur les services de santé et les produits pharmaceutiques est aussi inscrite dans l'accord. Ce que déplore encore l'AIM qui estime que "les patients doivent avoir accès à une information objective, de qualité et indépendante du fabricant".

Autre crainte, exprimée cette fois par l'organisation *Commons network* (4)

en mars dernier : la liste des souhaits de "Big pharma", surnom qu'elle donne au secteur pharmaceutique, dans la négociation du PTCI. "Les firmes cherchent à prolonger la durée de leurs monopoles sur les brevets de médicaments, à contrecarrer les réglementations des États-membres visant à contenir les prix des médicaments, et à entraver les récentes avancées de l'Agence européenne des médicaments (EMA) vers plus de transparence des données des essais cliniques, analyse Sophie Bloemen, coordinatrice de l'organisation. Ces négociations, menées en secret, offrent à l'industrie une opportunité unique de faire valoir ses intérêts".

Enfin, autre menace pour la santé des Européens : l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires entre les États-Unis et l'Europe. Actuellement, les deux parties appliquent des politiques distinctes en la matière. Un produit est interdit dans l'Union tant qu'il n'est pas prouvé qu'il est sain. Aux USA, si la nocivité d'un produit ou d'un procédé n'est pas prouvée scientifiquement, il est libre d'accès. Ces normes qui, en Europe, protègent les consommateurs, sont vues par les concepteurs du PTCI comme des "entraves" au commerce qu'il faut éliminer pour réduire au maximum le protectionnisme des États. En négociant ce point avec les États-Unis, la Commission européenne brade-t-elle le droit des États-membres de protéger ses citoyens de produits qu'ils jugent nocifs? Aujourd'hui, il y a ni bœuf aux hormones, ni OGM, ni poulets chlorés dans les assiettes européennes. Et demain?

Éloge de la non-démocratie

Demain... Il est probable que l'Union soit obligée d'autoriser sur son sol des produits qu'elle refoule aujourd'hui. Ce sera sous la contrainte de l'"Organe de règlement des différends" (ORD), un point ultra-sensible qui figure dans le mandat de négociations. En deux mots, le procédé octroierait le droit à un investisseur (mais pas à un État) de poursuivre les gouvernements si une décision de politique légitime faisait de l'ombre au développement de son entreprise. Les firmes privées pourraient alors attaquer les pouvoirs publics nationaux et locaux. La Belgique, qui appose des messages de prévention sur les paquets de cigarettes, pourrait être attaquée par l'industrie du tabac. Ce n'est pas

surréaliste ; ce cas de figure a eu lieu en Australie.

Les soins de santé ne seraient pas épargnés, estime l'AIM. "Il peut être attendu de voir des entreprises d'assurance privées (NDLR américaines et européennes) poursuivre les gouvernements de l'Union pour contester les systèmes nationaux de protection de la santé en matière de prix et de remboursements."

DEMAIN, UN INVESTISSEUR AURA-T-IL LE DROIT DE POURSUIVRE UN GOUVERNEMENT POUR ENTRAVE COMMERCIALE?

Raoul-Marc Jennar, docteur en sciences politiques (5), estime que c'est l'appareil législatif des 28 pays de l'Union qui est mis en danger : "On enlève à nos juridictions, issues d'institutions démocratiques, d'énormes compétences dès lors où un investisseur privé étranger actionne l'ORD. La santé, le social, l'environnement vont passer après les règles de la concurrence." L'organe, qui n'aura rien d'une structure juridique internationale, sera composée d'experts et d'avocats d'affaires, prenant le pas sur toute jurisprudence et donnant naissance à un véritable *business*.

Contestation

Les négociations du PTCI restent opaques pour les citoyens, faisant penser à quelques-uns que c'est dans l'intérêt des lobbies privés qui l'influencent depuis ses débuts. Au point que certains acteurs évoquent le peu d'informations transisant de la Commission au Parlement européen, ceci menaçant la souveraineté des citoyens. Est-ce le symptôme d'une démocratie qui rend les armes et qui confie aux industriels la définition des règles du jeu?

En réaction à ce piétinement de la démocratie, des individus agissent. En négociant "en catimini", l'Europe confisque la voix de ses citoyens, diront certains. Ceux-là, en descendant dans la rue, ont la ferme intention de la reprendre. C'est le cas de la plateforme No transat (6) qui offre des informations sur le PTCI et récolte des signatures pour contrer le projet. L'Alliance D19-20, qui rassemble des agriculteurs, des chômeurs, des citoyens, des syndicats, des ONG, des ASBL... organise aussi une mobilisation contre le traité transatlantique et l'austérité. "Empêchons les multinationales de dicter la politique européenne". Ce message, ils le porteront durant la rencontre des principaux lobbies industriels, le 15 mai prochain, lors du *European business summit* à Bruxelles.

// MATTHIEU CORNÉLIS

(1) Ce texte, rédigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'a pas été adopté suite à une mobilisation massive de la société civile.
(2) Appelé aussi *Transatlantic trade and investment partnership* (TTIP), *Transatlantic free trade area* (Tafta), Grand marché transatlantique (GMT)...
(3) Fédération de mutuelles de santé dont est membre la Mutualité chrétienne.
(4) www.commonsnetwork.eu/ttipbigpharmawishlist/
(5) Auteur du livre *Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe* • Editions Cap Bear • 2014 • 5 EUR • <http://capbearedition.com>
(6) www.no-transat.be

Pharmacologie

A la suite d'une vingtaine d'autres pays, la Belgique a autorisé, en 2012, pour la première fois, la commercialisation d'une spécialité pharmaceutique à base de substances cannabinoïdes. Son enregistrement par la Santé publique limite strictement son utilisation au traitement de la sclérose en plaques.

La plante de cannabis, ou chanvre. Des usages psychotropes qui ne coulent pas de source.

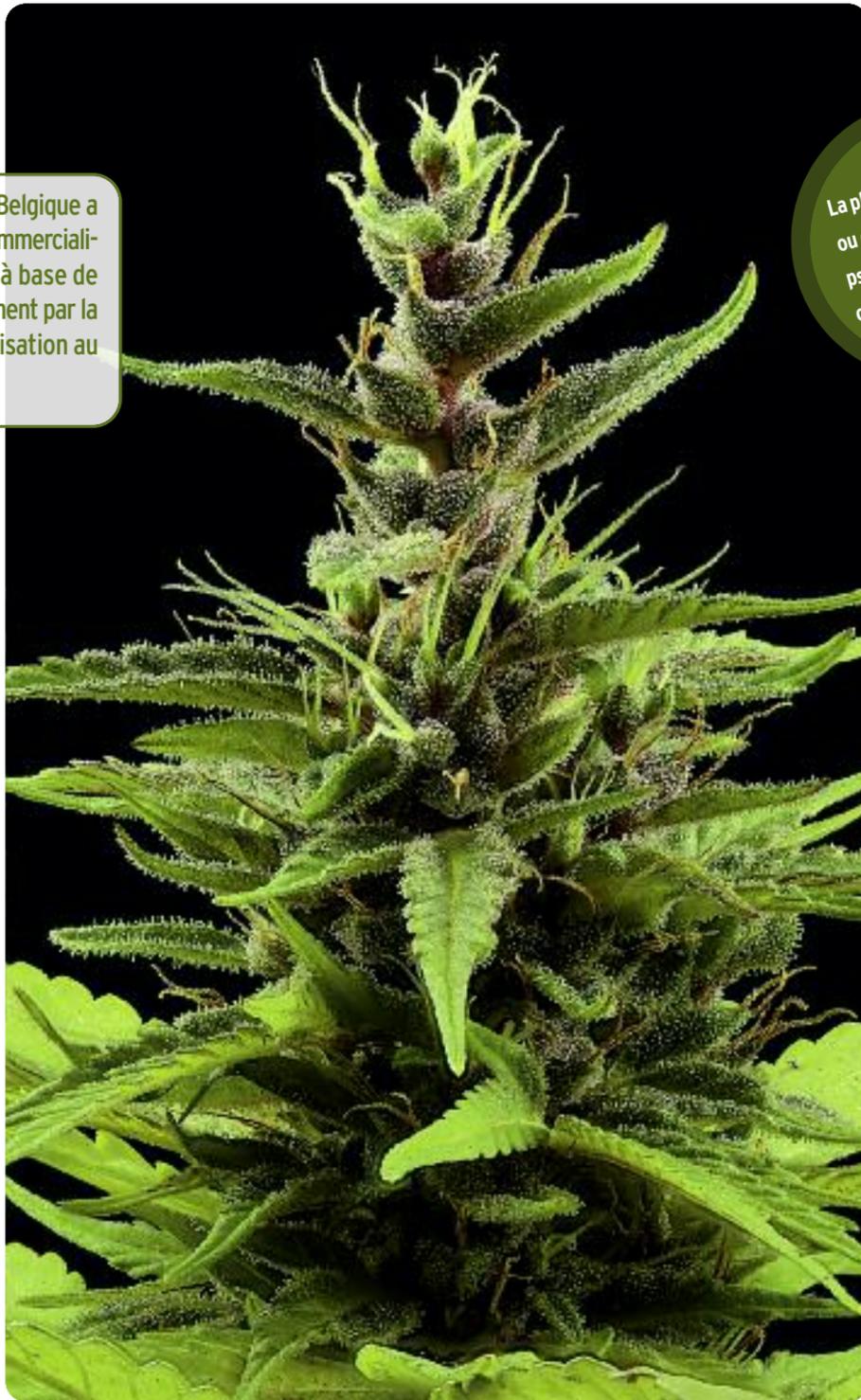
Du cannabis pour soigner ?

Depuis août 2012, un médicament à base de cannabis est autorisé en Belgique. "Autorisé" est une façon de parler puisque le Sativex® - c'est son nom - a reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) par les autorités fédérales, mais il n'est pas encore disponible, ni pour les pharmaciens, ni pour les médecins. Il faut savoir qu'un arrêté royal datant de 2001 limite drastiquement, en matière de Santé publique, les conditions d'utilisation des médicaments qui, comme lui, contiennent du THC, l'un des principes actifs du cannabis. Ces médicaments ne peuvent être utilisés, à l'heure actuelle, que dans le cadre de recherches cliniques menées dans les institutions hospitalières universitaires et selon des modalités administratives bien précises. Pour permettre et encadrer la délivrance du Sativex, cet arrêté devra être adapté. La spécialité en question sera-t-elle remboursée ? C'est à la firme productrice d'en introduire la demande auprès de la Commission de remboursement des médicaments (CRM) de l'Inami. Celle-ci devra alors en faire l'évaluation complète : efficacité, sécurité, rapport entre le prix et la plus-value thérapeutique.

Que les amateurs de joints et autres "spaces cakes" au hachich ne se fassent pas d'illusions. Pas plus qu'à l'étranger, cette nouveauté n'ouvrira la moindre porte, chez nous, à la consommation dites "récréative" ou "festive" de hachich ou de marijuana, qui reste interdite par la loi pour ses effets délétères sur la santé. Le Sativex, par ailleurs, a reçu son autorisation de mise sur le marché (AMM) dans un cadre très étroit : il ne pourra soulager que des adultes atteints de sclérose en plaques souffrant de spasticité (problèmes musculaires). L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) ajoute que le produit devra être prescrit par un médecin spécialisé et dans des dosages très précis.

Un peu mieux que la morphine

Y-aura-t-il, un jour, un médicament à base de cannabis autorisé et disponible pour d'autres pathologies que la sclérose en plaques ? Selon le Dr Dominique Lossignol, interniste à l'Institut Jules Bordet (Bruxelles), spécialisé dans le traitement du cancer, les dérivés cannabinoïdes pourraient avantageusement être utilisés dans d'autres pathologies. De 2002 à 2013, ce spécialiste du traitement de la douleur a réalisé des essais cliniques avec le Sativex sur une centaine de patients, atteints ou non de cancer, tant en traitement de fond qu'en traitement d'appoint. "Nos essais cliniques ont confirmé les travaux menés en Grande-Bretagne : le Sativex est sûr et ses effets secondaires, peu nombreux, sont bien maîtrisés. Outre son effet positif sur la spasticité, il permet de lutter efficacement



contre les douleurs chroniques, qu'elles soient ou non liées au cancer ou aux effets secondaires des traitements (radiothérapie, chimiothérapie), là où d'autres antidouleurs ont montré leurs limites. Il peut aussi s'avérer utile dans les cas de glaucome (NDLR : hypertension intraoculaire) et, dans une moindre mesure, dans le traitement du syndrome d'anorexie/cachexie observé dans le cadre de l'immuno-déficience acquise (Sida)". Selon lui, il présenterait aussi un avantage que la morphine, déjà très efficace, n'offre pas : il diminuerait les nausées et permettrait au patient de retrouver de l'appétit. "Environ 10% des patients de mes consultations placés sous dérivés morphiniques pourraient utilement en profiter".

Des bienfaits remis en question

En janvier dernier, réagissant au feu vert des autorités sanitaires de l'Hexagone pour le Sativex dans le cadre de la lutte contre la spasticité des victimes de la sclérose en plaques, l'Académie française de médecine a jeté un froid glacial. "Les risques que fait courir le THC sont très nombreux, souvent graves et incompatibles avec un usage thérapeutique". En complément, les experts français ont dénoncé les risques de "dépendance psychique et physique" de ces produits, de même que divers risques : la diminution des capacités intellectuelles, le cancer du testicule, des problèmes cardio-vasculaires et des "interactions médicamenteuses nombreuses et gênantes" avec des médicaments comme les benzodiazépines et avec l'alcool... Cette liste de nettes réticences est contestée par le professeur émérite de Psychologie médicale et d'addictologie (ULB) et, par ailleurs, fondateur de la Cannabis Clinic (CHU Brugmann). "Il

ya vingt ans, les traitements de substitution à l'héroïne par la méthadone avaient suscité la même levée de boucliers. On craignait que les médecins fassent 'n'importe quoi'. Plus récemment, on a connu le même phénomène dans les substituts à la nicotine. En réalité, à part quelques exceptions, aucun de ces scénarios catastrophistes ne s'est produit". Et d'ajouter : "Comme les pompes à morphine, les produits à base de cannabis ne présentent qu'un risque très faible de dépendance s'ils sont utilisés dans un cadre thérapeutique strict, c'est-à-dire avec un objectif précis - diminuer la douleur - et sous la prescription de médecins, généralistes ou non, dûment formés et habilités à cela".

"L'abus de médicaments cannabinoïdes est un pur fantasme, estime de son côté le Docteur Lossignol. Jamais je n'ai vu un seul patient adopter un tel comportement. Maintenant que la connaissance scientifique du cannabis a - enfin ! - commencé à rattraper son retard sur la morphine, il serait inacceptable de se priver de ce moyen de lutte, parmi d'autres, contre la douleur chronique. Le frein principal à cette avancée, aujourd'hui, ce n'est plus la conception rédemptrice de la douleur. Mais le fait que celle-ci n'est pas toujours considérée à sa juste mesure, consciemment ou pas. Y compris dans le monde médical". Et de se montrer confiant : "La formation des médecins prend déjà en compte ces nouvelles exigences. Il suffira, demain, de quelques initiatives bien intentionnées et menées avec succès pour que tombent les dernières réticences à ces usages thérapeutiques".

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) A lire : *Regards croisés sur le cannabis*, ouvrage collectif, Cellule drogues de l'Université de Liège, éd. Mardaga, 2010, 244 p.

Un paravent bien commode

Le cannabis est un produit qui n'a rien d'anodin. Certains consommateurs l'oublient ou... font mine de l'oublier.

Dans l'espoir de soulager leurs douleurs chroniques persistantes, des patients ont recours aux "joints" (herbe séchée ou sève de cannabis), achetés en catimini ou dans un coffee-shop aux Pays-Bas. Ce sont d'ailleurs ces "retours d'expériences" de la part de patients qui ont poussé un certain nombre de médecins - chercheurs cliniciens ou praticiens de terrain - à s'intéresser aux vertus anti-douleurs du cannabis.

Evidemment, ce genre d'utilisation, que des médecins vont parfois jusqu'à couvrir d'un certificat médical, prête à ambiguïtés. Médicale, d'abord : les risques d'effets secondaires liés à la consommation de chanvre sous la forme d'un joint, sans contrôle précis de la quantité de cannabinoïdes absorbés, ne sont pas à négliger : assuétude, angoisse, déclenchement d'une psychose, etc. (1) De plus, l'inhalation de fumées toxiques au plus profond des poumons est difficilement justifiable sur le plan médical, sauf à la lumière d'une très délicate balance coûts/bénéfices, dans laquelle le dialogue entre le médecin et son patient malade chronique mérite d'être le plus éclairé possible ! Par ailleurs, le risque de tomber sur un produit frelaté à base de cannabinoïdes reste permanent.

L'autre ambiguïté porte sur le terrain judiciaire. Au Parquet général de Liège, on met les choses au point. "Il arrive, assez rarement, qu'une personne soit trouvée en possession de cannabis en petite quantité et justifie, via un certificat médical, que celui-ci est destiné à soulager des douleurs récalcitrantes dans le cadre d'un cancer ou d'une maladie en phase terminale. Dans ce cas, il y a peu de chances qu'elle fasse l'objet de poursuites. Mais sa bonne foi - sur ce qui reste une infraction ! - sera contrôlée". Le problème, c'est que ces malades de bonne foi servent régulièrement de paravent à ce que Patrick Andries, avocat général, appelle les "mystificateurs". Entendez : des personnes qui, au nom de la tolérance actuelle de la justice envers l'usage strictement personnel de cannabis, revendiquent le droit de produire massivement du chanvre. Il leur suffirait, ensuite, de segmenter leur production en autant de clients acheteurs - malades ou non - pour justifier une commercialisation à "usage individuel". "Cette lecture de la loi, aberrante, n'est qu'une façade destinée à maquiller des activités de trafic" observe P. Andries. Un discours qui refroidira les partisans de la légalisation de la marijuana et consorts. Mais qui a le mérite de la clarté.

// PhL

(1) Consulter : www.mongeneraliste. Cliquer "cannabis" et lire l'article "Cannabis : le vrai, le faux".

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte
Code IBAN : BE77 0000 0790 0042
Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1.
au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou en marche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces :
le mardi 20/05 pour l'édition du 5/06 ;
le vendredi 6/06 pour l'édition du 19/06.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Av : moto Harley-Davidson sportster XL 1200c Custom, 14.000 km, 01/2008, + options, 7.500€. 0476-73.93.07 (A50134)

Av : VTT adolescent, Cachera Shark noir. 071-31.78.24. (A50179)

Camping

Al : M.H. tout confort 3ch. 6-8p. ds camping 4* Vias plage, proche mer, libre mai-juin-juillet, sept. et 1ere qz oct. 080/67.91.68 - 0497/18.11.93 (C50152)

Av : caravane résidentiel Val d'Oise à Forges les Chimay: terrain clôt. 2 ares, eau, gaz, élec., égout., salle d'eau, coin cuis., frigo, salon, 2ch., vue sur lac. prix int. 0472-41.56.54 (C50155)

Divers

Gde.pée.anc'40, 50cm+hab.origine+3 autres, pts.ours'40, ppée'70 Unica+anc.hab.baptême, ppée 27cm en hab'50 relig. Srs.N-Dame J Billiard Namur, 75 à 150€, belles peluches nves. 081-73.30.11. (D50238)

Av : vêtements T36-38, nbx. tailleurs, ens. robes, pantalons, corsages, t-shirts, vêt. en parf. ét. car peu portés, choix important à des prix var. de 5 à 20€, chaus. p.36. 0478-221065 à Bxl. (D50236)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (D49726)

Av : La Grande Flore, en couleur, de Gaston Bonnier, édit. Belin 1990, 5 vol., 1400 pages, 125€ + lot imp. autres livres occ. 0494-87.23.36 ap. 19h. (D50199)

Recherche anc. vieilles plaques de réclame en émail, prod. alimentaire, boissons: bière, spa, aija etc., anc. plâtre publicitaire de 10 à 1.000€ et +. 0475-69.04.45 - joki01@telenet.be (D49976)

Ens.jard.pvc vert peu serv. (tabl. 2,40, faut., gd.parasol+couss.Dralon vert/jaune Lawn confort)+pr terr plaq (mat.pneum,nattes,essuies nfs velours)phot/Kapaza.be. av. tt.ou/pce. 081-733011 (D50239)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élague ou démonte les arbres, broyage des branches, enregistré et assuré, déplacement gratuit en Belgique. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D49175)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres 14-18 et 39-45, aidez-vous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.14 (D50129)

Av : cse. décès, mbles, véranda en rotin, grd. conf. + 45 K7 VHS avec brochure "Les plus belles villes du monde", prix inter. 0485-98.79.92. (D50226)

Obj. 2 guerres, caisses (inscrip.Allem), 5 assiet. faïence Maestricht (vue bat.14-18), 4 cart.post 14/18 (2civill.+2ba-tailil), 4 obus14-18 et 40-45 (aigl.Allem.) 10 obj. cuivr. anc. 081-733011 (D50237)

Emplois/services

Immersion en famille avec jeunes néerlandophones de 10 à 18a. durant ts. congés scolaires, réciprocity, organisation de la Ligue des Familles. 067-21.33.57 (Me. Ch. Bertrand). (E49713)

Immobilier

Middelkerke-centre, appt. 50m2, mezz-meublé, 3ch., liv., cuis. équip., sdb, wc, 2e ét., prix inter. 071-81.30.22 le soir (I50123)

Blankenberge, av. appt. digue mer, calme, 2ch, 93m2, sdb+wc, évier+bidet, douche+évier + wc indép., hall, sal., ssm, cuis.ég., chf.c., terr., asc., cave, 240.000€. 084-314645 - 0497-913864. (I50206)

Av : cœur Gilly, résid. parc, calme, appt. revê, 2 terr. dégap. soleil, spéc. concu-occupé par prop., ts comm.-école-hôp.-banque-restos, gds axes + aéroport, 3 park. vis., gd gar. 0485-69.71.66 (I50157)

Location

Cerfontaine, prov. Namur, 6 appts. neufs, 65 à 85m2, 2ch, cuis. ég., hall, wc, sdb, asc, vidéoph., cam., télédist., idéal pers. âgée. 0499-24.93.62. (L50081)

Appart. rég. Ath, 2ch + sdb, buanderie, cave, emplace. garage, liv. avec belle baie vitrée orient. S-O avec terrasse de 8m2 + 80m2 habitable, dbl. vitrage, 675€+50€ chges. 0472-2793.83. (L50186)

Au "Tour de table" mais. Abbeyfield à Namur, poss. activités et locaux semi-communaut., à 2 studios: 30m2, 340€/m et 39m2, 512€/m, ch. comm. c. 081-21.31.95 - www.abbeyfield.be (L50229)

Ardennes, maison en pierre à Orchimont "Hérissou", 3ch, cour, jard., 550€, libre 1/07. 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (L50053)

Mettet - centre, garages boxes neufs à louer. 071-72.91.92 - 0473-61.33.58. (L50225)

Dame cherche maison à l. pour le 15 août, prix: 550€. 0496-05.37.41. (L50200)

Gilly, mais. 3ch. pr. 480€/m + 2m de caution, 23d rue Trieu Albart, pt.jard., sdb: 2 év. et bain, sdd, wc sep., liv, cuis.ég., nvx. chassis pvc dbl.vitr. chf.c. gaz, tb.ét. 0474-31.63.13. (L50235)

Mobilier

Av : sàm complète en chêne, état impecc., prix souhaité: 250€. 0497-54.45.52 ap. 17h. (M50185)

Av : lit 1 pers. + matelas, commande électrique. 0477-83.87.12. (M50187)

Av : lit électrique "Beha", état neuf avec sommier + matelas. prix souhaité 700€. 061-58.80.35 (M50143)

Villégiature (Belgique)

Middelkerke, digue mer, emplace. centr., près mag., 4e ét., 2ch., sdb, tt. conf., 450€/sem., 850€/qz., juill./août, max. 6p. 0495-20.60.85 - pc082876@scarlet.be (V50234)

La Panne, digue, face mer, appt. rénov., tt.cf., 6p., 3e ét., asc., parlo, liv. f. mer, tv num, cuis.ég., 3 chambres, sdb, wc sep., du 11 au 18/7 et 8 au 15/8. 0496-16.07.89 - f731749@skynet.be (V50201)

Middelkerke, face mer, appart. 4p., 1ch., tt.conf., terr., animaux non-admis, sem. ou quinz. 0496-51.73.39. (V50207)

La Panne, appt. 30m digue, vue/mer, 3e ét., asc., 1ch. lit 2p., 1ch. lits sup., divan-lit. 071-72.81.08 - 0499-32.81.39. (V50184)

Middelkerke, spac. lux. studio, 4p., digue, sup. vue mer/dunes, tt conf., cuis. sup. ég., 6e ét., asc., tv.c., libre ttes. pér. 02-354.27.06 - 0477-32.77.09. (V50221)

Malmédy (Cligneval), partie bungalow, 2-5p., dépliant sur demande, site unique. Tél + fax : 080-33.92.89 - 0474.68.1974 (V50166)

Ardennes/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déj. ou loue gîte 2 à 8p. attergalaura@gmail.com - 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V49566)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., 3ch., 2sdb, cuis.sup.ég., terr, jard., pkg., Internet, prom. balisées, proch lacs, sp. naut. www.giteiteilleulbe - 0477-79.67.71 (V49602)

Middelkerke, face mer, 100m casino, 4e ét., 2ch., max. 6p., prix except. suite trav. façade, 200€/sem.: mai-juin, profitez-en! 083-21.60.85 - 0495-20.60.85. (V50188)

Les Bulles, Gaume, Semois, appt. 4p., grand jard. 061-32.98.01. (V50177)

Ostende, face à la mer, grd. studio 4/5p., tt. conf., park. à 1 EUR/j., w-e, sem., qz. debauchelucette@gmail.com - 0479-89.12.48 (V50173)

Coxyde, appt. 2ch., 30m de la digue, côté soleil, w-e, sem. 02-374.43.27. (V50202)

Westende-Bains : à l. studio, superbe vue mer, tt. conf., à pers. soign., 7e ét., max 4 p., asc., gde terr., prox. magasin, spacieux, lum., mignon, prix attr. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15 (V50204)

Ardenne, gîte rural sur les bords de l'Ourthe ds. anc. ferme, très calme, vue imprenable, nb. prom., vtt., kayak. 084-47.70.01 - www.fermedejupille.com (V50194)

Coxyde, à l. sem., qz., mois, appt. rez. conf., b. équip., prox. digue, park. priv. 2 ch., 4p., cour, idéal pers. âgées, sans animaux, doc. pr. mail/dem. 071-36.86.25 - 0476-54.95.33. (V50190)

Ardennes Semois (Alle), gîte en pierres, au rez d. ch., jard., terr., tt. conf., 2 pers. + 2 enf. 061-50.13.72. (V49716)

St-Idesbald, appart. mod., 1ch. vue sur mer, 4p. max., balcon, soleil, sem., quinz., pas d'animaux, photos. 0476-49.17.20 - 02-384.11.00. (V50151)

La Panne, appt. rdch., 30m de la digue, endroit calme, à prox. de la rue commerciale, 2ch., 4 à 6 pers., tt. équip., tt. conf., 70m2. 071-63.35.50 ou 0498-08.69.40. (V50176)

Coxyde, 50m mer, appart. 2ch., 6p., mai, 15-31/7, 15-31/8, sept., pas d'animaux. 0474-41.23.09. (V50110)

Ard/Houffalize (Montelban), gîte 9p., 4ch., cuis. ég., jard. clôt., ch. cent., poêle bois, sdb, wc, qz., midweek, accès Internet. 0498-78.51.88 - robertmadelonne@yahoo.fr (V50056)

Profondville-la-Huille, studio 2p: 30€/nuît (prix. spécial longue période), rdch., immeubl. calme, milieu forêt, randos(GR), 1km pied Meuse. 0476-78.91.48 préf. soir. (V50216)

Jusqu'à septembre, à l. middelkerke, magn. chalet tt. renouvelé, 2ch., cuis., liv., sdb, tt. parquet, gde pelouse, terr, sem., qz., mois, pas d'an. 0475-29.97.05. (V50159)

Ard/Sûre, nv. gîte 3 épis, ds. anc. presbytère, ds parc vallée de l'Atter, 16 lits, 6ch., 6sdb, 1sdb, 550m2/4nvx, jard., pkg, conf. www.leparettois.be - magali@leparettois.be - 0496-763696 (V50082)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V50109)

Middelkerke, mais. 3ch., calme, vélos, l.v., l., tv (télénet), vidéo, près West golf, port plaisance, réserve nature, prix intéress., pas d'animaux. 02-354.36.32 - 0478-83.78.25. (V50211)

La Panne centre, appt. vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 sall. d'eau, hyp. équip., lave-v., tr. lum., vélos, du vend. au vend., pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V49984)

Coxyde, grdréz, 8p., 3ch., 50m. dig., hyp. ég., prox.cent., we:140€, été:650€/s. chg.comp., mai/juin/sept.:300€, Touss:450€, aut.pér.: 250€/s, aussi villa 14p. 0479-49.86.11. (V49717)

La Panne, appart. av. gar., face à la mer, centre de la digue, 2ch., tt. conf., très lum., loue tte. l'année du sam. au sam., lib: 10 au 17/5 et 17 au 24/5, 420€/s. 010-880424 - 0477-742862. (V50214)

Htes Fagnes, gîte 7p., 3 ch., Wifi grat., prox. forêts, libre mai-juin. 080-33.74.35 - joseph.solheid@skynet.be - http://lesavrules.jimdo.com (V50193)

La Panne, appart. sur digue, 2e ét., 2ch., 6/8p., rénov., lumineux, très spacieux, déco sympa, tt.conf., près du centre, poss. garage. 0479-32.75.55. (V50038)

Westende-Bad, digue studio 8e ét., 4-5pers. pisc. hall, lit sup. + div. lit, cuis. ég. lav. vais. + four tv + dvd, BS 325€/sem 600€/qz, HS 400€/sem 750€/qz. 0484-69.65.75 (V50142)

Coxyde, St-Idesbald, part. loue villa tt. cf. au calme, 4ch., sdb, doucheRép., w-e, sem., qz., mai, juin, le sem. et 2e qz. août, sept. 010-24.34.28 - 0475-61.10.52. (V50222)

La Panne, appt. tt. conf., vue lat. sur mer, 20m plage, prox. commerces, 1ch., 1 div. lit, 4p., 4e ét., prix sem.-quinz. 067-33.90.28 - 0473-55.71.14. (V49954)

Bray-Dunes, 5km La Panne, mais. bel-ét., gar., pt.jard., gd.terr., cuis.sup.ég., 2ch avbalc., 2douc, 3wc, liv.pl. sud, tv, sem-qz-mois, sam au sam apd 250€. 071-214099 ap 18h - 0484-436639. (V49923)

Nieuport, appt. 4p., 1ch., asc., 50m mer, m-o, tv, sdb., balcon, gar., ttes. périodes, sem., quinz. 081-60.10.72. (V50227)

Westende-bad, luxueuse appt. 2ch., 4-5p., situé à prox. centre et mer, end. calme, belle vue, 2 balcons sud, grd. conf., w-e, sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (V49857)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3 chambres 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - http://logers.skynetblogs.be (V49839)

Villégiature (France)

Dordogne, Moulin d'except. à l. 4km rivière / 6/10p., ttc., 4ch., 2 sdb, jard., grde. terr., cuis., bbq, ping, pisc. proche kayak, vtt... rens./dem. 02-384.72.09 - 0498-42.98.41. (V49759)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à l. ttes. périodes, studio S-O, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, m-o, phot. disp. 085-84.14.30. (V50228)

Ile de Ré, mais.charme, 120m2 hab., 3ch., 6p., tt.cf., cuis.s.ég., sal., sàm, 2sde-lsdb, l., jard.clos, nature, prom., plages. http://sites.google.com/site/iledeberonheur - 0475-37.31.09 (V49859)

Provence, villa 6p., pisc. priv., tt. conf., 0494-40.19.91 - Site: romainvillevacances.wordpress.com (V49444)

Côte d'Opale, Merlimont plage, appt 2ch., sdb, liv., tv, terr. sup. équip., gar, rdc, repos garanti, vélos. 0478-27.49.77. (V50197)

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, appt 2/4p., liv., coin cuis., 1ch.+ coin mont. +2 lits sup., pk. priv., tv, vue, location toute l'année du sam. au sam. 063-67.78.11 - www.chalet23izihost.com (V49855)

Provence, entre Verdun et St-Tropez, villas privées et gîtes avec piscines, prix très intéressants en Mai et Juin. Plus d'infos sur www.immodere.com/varcamdobb.php. 0033-6.82.40.88.78 (V50130)

Narbonne-Plage, appart. 2-4p., en front de mer, gd conf., logia et parking privé. 04-226.75.74 - 0032-486.31.56.33 (V50154)

S.O. (prox. Bergerac, du 28/6 au 12/7, grande m. de campagne, 4ch., 3sdd., pisc.priv.10x5m, très calme, 1200€/s., phot. et infos: http://checkthis.com/cd4n - 0479-81.48.32. (V50212)

Provence, Luberon, St. Maime, pr vac. cult. et actives, villa 3ch., tt. conf., terr, jard. 10a clôt., pk. priv., panorama pl. sud, 400 à 600€/sem., 700 à 1000€/qz. 010-43.94.68. (V50125)

Cavalaire, Golfe de St-Tropez, C. d'Azur, appt. rez. de villa, ent. rénov., tt.conf., l.v. et l., sup. vue/mer, 50m plage, gde. terr., park., jard. 17a. 082-61.45.75 - 0474-86.67.72. (V50213)

Ardèche sud, mas anc. isolé, tt. conf., 8p., pisc. priv., 2 logements indépend., promo 2e qz. de juillet et d'août 2.000€. 083-21.31.61 - www.giteardenardeche.be (V50203)

Prov. Luberon, pr. Gordes, appt. meubl., 50m2, séj., cuis.+sdb.+chb., pisc. priv. clôt., avec chf. solaire, idéal pr couple avec 2/3 enf., ttes sais. 0033-490.75.45.68 - www.renardiere.be (V49961)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appart. impecc., 2/4p., terr. clim., tv, pisc., tennis, gge, proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V50171)

C. d'Azur, 6km Grasse, villa 6-8p., 4ch, 3sdb, 4wc, pl-pied, tt.conf., calme, pisc., jard.clos, lac à prox., loc. à la sem., juill.-août + possib. ch. d'hôtes., rens/dem. 0033-(0)608037076. (V49920)

Provence, Alpilles, à l. ttes. périodes, mais. 4-6p., tt. conf., jard., bbq., pisc., prox. commerces. 0478-88.56.36. (V50210)

Côte d'Azur, Roquebrune S/Argens, 15km mer, villa spac. pour 8p., gd. liv., cuis. sup. ég., 4ch, 2sdb, tt.cf., grd. jard., pisc. (5x10m), mai, 2e qz. août. 0479-48.96.90. (V50066)

Bretagne, Golfe du Morbihan, à l. villa 6p., 3ch., cuis. ég., grd. conf., vue mer, 100m plage, pas d'animaux, mai, juin. 063-57.83.39. (V50071)

A découvrir, Auvergne, Cantal, mais. tt. conf., jard., bbq, park., site classé Michelin, pt. village calme, promenades, vtt, riv., pêche, activ. naut., 400€/s, 750€/qz. 085-51.26.74. (V50174)

Méd., Barcarès, appt. 2ch. face mer accès direct, tt. conf., terr., park. pr., 15-30 août: 1050€ ttc., 30-13 sept: 625€ ttc. http://home.scarlet.be/barcarès - 061-26.61.20 - 0479-56.04.93. (V50175)

Périgord Pourpre, 4 gîtes ind. de 2 à 6p, demeure de charme, loc. sem. apd: 330€, prix uniq. tte. l'année, pt. déj. offert, panor.except., amb. fam. www.lacastagnere.fr - 0033-553836272 (V50220)

Bord médit., Marseillan pl., 100m plage, appart. 5p., 2ch., rdc., park., juill.-août: 900€/qz., hors-sais.: 550€/qz. 061-32.91.65 - ac-marseillan.skyrock.com (V50178)

Villeneuve, Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd. studio, été/hiver. 081-73.68.98. (V50223)

Haute Savoie, prox. Lac Lemans et Morzine-Avoriaz, appart. lumineux, vue panoramique, été: 290€/sem. 0475-56.59.20. (V49969)

Vendée, maison camp., tt. conf., 6p., prox. mer, lac et grands axes, gd. jard., terr., jeux enfnts, vélos. 019-69.75.81. (V50094)

Narbonne-plage, à l. appart. 5-7p., 2ch., tt. conf., tv, l.v., terrasse couv., pisc., 200m plage. 064-54.09.36. (V50181)

Le Lot, Issendolus, mais. tt. conf., 2ch., lsdb, véranda, séjourn., cuis. ouv., pisc., terr. et grd. terrain priv., jeux enfnts, Wifi, grd. calme. 081-74.75.07 - 0477-60.40.25. (V50198)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appart. impecc., 2/4p., terr. clim., tv, pisc., tennis, gge., proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V50096)

Barcarès, mais. 5p. ds dom sécur.+pisc., prox mer + lac, tv, vidéo, bbq., congel., l.v., terr., quinz.: mai-sept-oct-nov: 500€, du 26/07 au 2/08: promo 450€. 0495-20.60.85 - 083-21.60.85. (V50192)

Sud France, env. Béziers, particulier loue villa, 3ch., tt. conf., terr. clos. 061-21.54.57 - www.saintgenies.be (V50189)

À saisir, Lacanau-Océan, maison super cfl., 5p., rés. avec piscine, spl. plage, forêt, lac, sport, vélo. 081-43.37.78 - www.lacavaca.be clic Aquitaine n° 33, jard. pinède. (V50217)

Ile Maurice (Nord), villa luxueuse, grd. conf., pisc. priv., 4ch., 3sdb., jard. clos, gde. terr. couv., 511€/sem. 0497-20.00.01. (V50209)

Marseillan plage, Hérault, villa ds résid. + pisc., prox. plage, juin et sept. 0478-50.49.15 - pumalanga.xana@skynet.be (V49820)

Bretagne Finistère Sud (Guilvinec), joli appt. indép., tr. ensoleillé, pr 5/6 p., plage et comm. à 500m, libre tte l'année. - guth@stfr - http://omaopabigouden.blogspot.be - 04-336.24.98 (V49567)

France, Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, mais., 5/6pl.,

Muséum des sciences naturelles

Une grande expo pour les tout-petits

Il est impossible de la rater. Un singe rigolo indique le chemin à suivre. Pour arriver aux tant attendus Bébés animaux, on passe par la salle des dinosaures. Un temps d'arrêt à regarder ces squelettes d'un autre âge avant d'entendre un "viens maman, c'est par là!". Le Muséum des sciences naturelles désire s'adresser aux 3-8 ans. Avec l'exposition des bébés animaux, c'est chose faite. Mais qu'a-t-elle de si particulier pour susciter un intérêt excité des enfants?



© Muséum des sciences naturelles

L'exposition aborde six grands thèmes de l'évolution animale : la naissance, les menaces et les protections, l'apprentissage, les fonctions vitales, le développement et l'autonomie. Pour illustrer ces thématiques, pas moins de 75 bébés animaux sont exposés, 30 histoires en images sont racontées et des petits films projetés. Des bornes multimédias et des activités ludo-éducatives agrémentent également le parcours. Tous ces moyens mis en œuvre éveillent l'attention, permettent la compréhension de tous, même des tout-petits qui ne savent pas encore lire.

Testé et approuvé par les enfants

L'expo est "testée et approuvée par les 3-8 ans", peut-on lire dans les annonces. Et là aussi, on trouve une particularité de l'initiative. Les concepteurs ont rencontré plus de 600 enfants, francophones et néerlandophones, dans leurs classes, pour cerner leurs connaissances, leurs goûts, leurs manières d'appréhender le monde et les thématiques qui les intéressent. Sans surprise, les enfants ont confirmé leur intérêt pour les bébés animaux. Mais ils ont aussi aiguillé les muséologues vers des choses plus inattendues : chez eux, pas d'appréhension pour des bébés "moins beaux" comme le jeune faucon pèlerin ou un bébé gorille sans poils encore. Pas de tristesse pour les oisillons croqués par un renard ou pour des petits mangés par leur maman hamster... Pour les enfants, cela fait partie de la nature. Ceux-ci ont aussi été mis à contribution pour évaluer les jeux et les multimédias.

Ainsi, des endroits un peu secrets accueillent les enfants pour un moment pédagogique et ludique. Là, des écrans tactiles, faciles d'utilisation, avec des voix douces, de belles images ou des dessins animés expliquent comment les animaux naissent et grandissent. Le développement de l'humain, drôle d'animal en soi, n'est pas oublié.

Bébés animaux est une co-production de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique avec un grand muséum français : le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse. Ce dernier a prêté la moitié des spécimens exposés. Et chacune des deux institutions a contribué à la réalisation de ce nouveau projet en suivant un cahier des charges défini au préalable : restaurations d'objets de collection, naturalisations, moulages, développement des éléments scénographiques, jeux interactifs...

Succès au rendez-vous

Après un an, l'exposition temporaire comptabilise déjà 130.000 visiteurs. Vu le succès, elle sera prolongée jusqu'au 11 juin prochain. Après le parcours sur les bébés animaux, les visiteurs gagneront à faire un tour du côté des dinosaures entraperçus en entrant. Le Musée des sciences naturelles de Bruxelles offre, en effet, de jolies autres découvertes qui plairont aussi aux bambins.

//CORALIE DUFOUCCO



© Muséum des sciences naturelles

>> Bébés animaux • Muséum des sciences naturelles, rue Vautier, 29 à 1000 Bruxelles • Jusqu'au 11 juin • Du mardi au vendredi de 9h30 à 17h. WE et vacances scolaires de 10h à 18h • Fermé le lundi • Prix : 7,50 EUR pour les adultes - 5,50 EUR pour les 6 à 17 ans - gratuit pour les moins de 6 ans - gratuit les 1^{ers} mercredis du mois après 13h • Infos : 02/627.42.33 • www.sciencesnaturelles.be

//Vacances Intersoc//



Profiter des parfums et couleurs du Languedoc-Roussillon

Cet été, Intersoc vous propose des vacances sous l'azur de Saint-Pierre-la-Mer, non loin de Narbonne-Plage et du parc naturel du massif de la Clape. L'occasion de faire une promenade en bateau sur le canal du Midi, de vous essayer au beach-volley, à la pétanque, de randonner...



Vous séjournerez dans l'hôtel club de notre partenaire Vacancier, non loin de l'embouchure de l'Aude et des plages de sable fin. Les chambres de 2, 3 et 4 personnes sont équipées de salle de bains avec douche et toilette, téléphone, télé-

vision et balcon. Piscine en plein air, terrasse, wifi gratuit.

Clubs d'enfants entre 4 et 17 ans • Animations en soirée par un animateur Vacancier • Responsable Intersoc sur place.

Date d'arrivée	Prix par semaine en pension complète
28 juin	602 EUR
5, 12, 19 ou 26 juillet	672 EUR
2, 9 ou 16 août	735 EUR
23 août	588 EUR

Supplément pour single : 70 EUR • Réductions pour enfants entre 4 et 14 ans - Gratuité pour enfants jusqu'à 3 ans.

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

LIC A5654

Offres d'emploi

YOUR CAREER

Prendre soin des autres, c'est aussi soigner votre carrière

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

- > de nombreuses fonctions IT
- > un assistant administratif et technique département finances et audit
- > un gestionnaire de dossiers juridiques



Pour découvrir toutes nos offres d'emploi détaillées ou pour postuler, consultez notre site www.mcjobs.be



LE GRIP ASBL, GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, RECRUTE (H/F):

> un chercheur temps-plein - CDD 2 mois (juillet-août) - condition ACS Bruxellois

Fonction : travaux de recherche (analyse, rédaction) liés à la problématique "conflits, sécurité et développement en Afrique" - gestion de projet.

Profil : diplôme universitaire - capacité de rédaction et respect des échéances - intérêt pour les questions liées à la paix et la sécurité - très bonne connaissance du français et de l'anglais - adhésion aux projets et aux options fondamentales du GRIP.

Plus de détail sur www.grip.org
Envoyez une lettre de motivation et éventuellement un exemple de rédaction avec CV à Denys Detandt, GRIP ASBL, 467 chée. de Louvain - 1030 Bruxelles ou admi@grip.org

RÉSEAU IDÉE ASBL CHERCHE H/F)

> un charge de mission "recherche et stratégie en éducation relative à l'environnement"

pour le siège à Bruxelles, et ponctuellement à Namur - CDI - temps plein (ouverture au 4/5 ETP) - entrée au 1^{er} juin - contrat ACS -

Plus de détails sur www.reseau-idee.be
Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 18 mai au plus tard, uniquement par mail à joelle.vandenbergh@reseau-idee.be

L'ASBL PETITES SŒURS DES PAUVRES - HOME SAINT-JOSEPH, MR-MRS ENGAGE (H/F):

> un infirmier ASH ASH - A2 ou A1 - CDI - temps plein ou temps partiel - horaire variable de jour et de nuit.

Rens.: 071/41.20.51.
Envoyez une lettre de motivation avec CV à S. de Boisset, Directrice, 2A chée. de Namur - 6061 Montignies S/Sambre.

LE CENTRE HOSPITALIER DE WALLONIE PICARDE ASBL RECHERCHE (H/F):

> un expert "applications métiers" pour le service informatique
> un contremaître de maintenance pour le service infrastructures

Plus de détails sur www.chwapi.be
Envoyez votre candidature à Vinciane Sente, Directrice des RH., 9 av. Delmée - 7500 Tournai ou vinciane.sente@chwapi.be

LE CHU DINANT GODINNE - UCL NAMUR ASBL ENGAGE (H/F):

> un psychomotricien indépendant

pour le site Godinne - entrée pour le 15 juin - statut d'indépendant - 2/11^{ème} - affectation au Centre Universitaire d'Audiophonologie.

Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be
Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 31 mai au plus tard à recrutement-montgodinne@uclouvain.be



© Muséum des sciences naturelles

Considérée comme un élément essentiel de l'apprentissage, l'expérimentation est au centre de l'exposition. Les enfants se mettent à la place d'un animal. Dans ce monde animalier qui leur est cher et familier - pensons aux "doudous", ils peuvent devenir crapaud et porter sur le dos les précieux œufs, devenir oiseau pour construire un nid, ou enfile le pelage d'un ours blanc pour fondre dans un paysage polaire...

L'exposition leur donne l'occasion de voir de nombreux spécimens naturalisés. Bizarrement aux yeux des adultes, ces animaux morts n'effrayent pas les enfants. Leur inquiétude vient plutôt du fait de l'absence des parents animaux. "Mais il est où alors le papa du girafon?" "Elle est où la maman de l'éléphanteau?"... "Et moi alors, qui va s'occuper de moi quand vous ne serez plus là?"... Attention parents! Soyez ouverts à de belles discussions avec votre enfant curieux et philosophe.



© A.M. Jéroul

La voie utile au lendemain du 25 mai!

Congrès de partis, affiches collées sur les panneaux et les fenêtres, enquêtes et sondages dans la presse, petites phrases et grandes promesses : la campagne électorale est lancée! Dans moins d'un mois, nous donnerons nos voix tant au niveau européen, que fédéral et régional. La Mutualité chrétienne sera particulièrement attentive, une fois le vote passé, à l'élaboration des déclarations gouvernementales car les enjeux ne manqueront pas durant les cinq prochaines années.

Tous les partis politiques proposent des réformes fiscales pour la prochaine législature. Ces propositions ont toutes la particularité de se vouloir ambitieuses, attractives et de vouloir démontrer que soit nous payerions trop d'impôts actuellement, soit que la répartition de l'impôt pourrait être différente. Chacun se fera son opinion!

Il nous semble cependant utile de rappeler que l'impôt des personnes physiques, l'impôt des sociétés, les cotisations sociales, la TVA... sont différentes manières de participer au financement, tous ensemble, des besoins essentiels. Elles permettent de couvrir des dépenses collectives avec la volonté (plus ou moins importante) que le mécanisme soit juste et réparti de façon équitable. Prenons quelques exemples : la santé dans une vision de bien-être de la population et d'accès pour tous à des soins de santé de qualité, les pensions au travers d'une forme de paiement différé des salaires, les risques liés au marché du travail au travers notamment du paiement d'allocations de chômage (supporté par un mécanisme collectif plutôt que de manière individuelle par le travailleur ou l'employeur) et bien-sûr l'enseignement dont plus personne n'imaginerait qu'il soit ou non accessible en fonction des moyens des familles... Cela implique une responsabilité collective de la population dans le suivi des politiques menées. Cela nécessite une évaluation constante de l'équité et de l'efficacité dans l'affectation de ces moyens financiers communs.

Suffisamment de moyens et de fierté

Toutes ces dépenses "mutualisées" dans les budgets des entités fédérales, régionales ou communautaires verront leurs enveloppes nécessairement évoluer dans les prochaines années. Pour faire face aux dépenses nouvelles liées à l'allongement de l'espérance de vie, à l'augmentation de la population, il est essentiel que la charge liée aux dépenses somptueuses du passé – c'est-à-dire la charge d'intérêt de notre dette – diminuent fortement.

Il est tout aussi important que cette mutualisation de nos besoins collectifs dans l'intérêt individuel soit ressentie et vécue comme juste et utile pour chacun des citoyens. Et si possible pour tous. Les citoyens des pays du nord de l'Europe, si souvent cités en exemple pour leur enseignement et leurs services collectifs, cotisent de manière plus importante en pourcentage que les Belges pour répondre à ces dépenses. La différence semble résider dans le fait qu'ils seraient fiers de le faire et qu'ils apparaissent comme fiers d'y participer. Le sentiment de justice et d'efficacité est essentiel dans la perception de l'impôt.

Nous avons la chance de vivre dans une démocratie qui cherche, par l'assurance sociale, à construire plus de cohésion sociale. Les termes sont parfois utilisés sans prendre en considération leur sens profond.

Plus de cohésion sociale, cela veut dire moins de déchirures entre les plus riches et les plus pauvres. C'est-à-dire une capacité à vivre ensemble plus importante, un accès de la plus grande partie possible de la population aux services collectifs, à l'enseignement, à la santé... Cela veut aussi dire une meilleure qualité de l'emploi et une sécurité accrue des conditions et des contrats d'emploi, une plus grande accessibilité aux soins de santé et une garantie des prix (quelle que soit la capacité financière), des risques moins importants à couvrir de manière individualisée par les travailleurs comme par les employeurs...

Un risque de détricotage

L'enjeu majeur de la prochaine législature sera de conserver ce modèle. Qu'on ne s'y trompe pas, conserver ce type de modèle – où chacun participe aux biens collectifs selon ses moyens mais reçoit la même chose quelle que soit sa capacité financière – nécessite une responsabilité collective au travers des pouvoirs publics mais aussi une responsabilité individuelle au travers des comportements citoyens.

Depuis plusieurs années, l'air de rien, le système est détricoté. Nous laissons percoler les idées qu'il faut mériter les interventions, qu'il est normal que les riches ou les classes moyennes reçoivent moins puisqu'ils savent se débrouiller et se couvrir seuls, que le repli sur sa région ou son pré carré permettrait de mieux organiser les besoins spécifiques, que si le prix des chambres communes à l'hôpital est couvert par l'assurance obligatoire, on peut laisser courir les coûts en chambres individuelles couverts pour 80% de la population par des assurances hospitalisations... Bref, que nous serions capables de mieux nous assurer et nous prémunir de manière individuelle et que l'Etat, indépendamment du niveau de pouvoir, devrait se contenter de couvrir les besoins des personnes les plus fragilisées. Cette manière de voir l'avenir commun des Belges conduit à la sortie lente mais certaine d'un modèle d'assurance sociale pour aller vers l'assistance sociale.

Il suffit d'examiner les dépenses des pays qui ont choisi ce type de modèle de gouvernance pour se rendre compte qu'il est plus cher pour l'Etat et pour les citoyens au travers de couvertures privées et commerciales, qu'il conduit à des écarts entre les citoyens mettant tout le monde dans une situation de fragilité plus grande.

La Mutualité chrétienne sera particulièrement attentive, durant les négociations et à la lecture des déclarations gouvernementales de tous les niveaux de pouvoirs, à ce que le modèle de cohésion sociale soit en mesure d'être consolidé. Il est la seule voie utile et efficace pour assurer plus de bien-être à chacun et à tous.

LE SENTIMENT DE JUSTICE ET D'EFFICACITÉ EST ESSENTIEL DANS LA PERCEPTION DE L'IMPÔT.

ça se passe

// Avoir un enfant

Le mardi 6 mai à 19h30, l'ASBL Cefa convie à une table ronde sur le thème : "Du désir d'enfant au projet de procréation médicalement assistée, que reste-il de nos amours?" Prix libre
Lieu : 1 place Montesquieu à 1348 LLN
Infos : 010/47.28.61 • www.asblcefa.be

// L'immigration en images

Les jeudi 8 et vendredi 9 mai, le cinéma Le Parc organise un focus dans le cadre des 50 ans d'immigration turque et marocaine en Belgique.
Lieu : 58 rue de Montigny à 6000 charleroi
Infos : 071/31.71.47 • www.cineleparc.be

// Des chemins culturels

Le jeudi 8 mai à 20h, l'ASBL Alliance créatrice et la Maison du développement durable de Louvain-la-neuve proposent une conférence : "Hommes et femmes en chemins culturels". Prix : 12 EUR
Lieu : 10-12 pl. Cardinal Mercier à 1348 LLN
Infos : 081/22.76.47 • www.cheminalliancecfh.org

// Jeunes & vie associative

Le lundi 12 mai de 9h à 12h30, l'ASBL Cultures & Santé et la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone organisent une rencontre autour de leur publication : "La participation des jeunes à la vie associative". Gratuit
Lieu : 17 place l'Ilon à 5000 Namur
Infos : 02/558.88.10 • www.cultures-sante.be

// Allocations et handicap

Le lundi 12 mai de 10h à 12h, l'ASBL l'Atelier des droits sociaux consacre sa matinée d'information au thème : "Allocations aux personnes handicapées : que doit communiquer le bénéficiaire au Service des allocations, quand et comment?" Gratuit
Lieu : 4 rue de la Porte Rouge à 1000 Bruxelles
Infos : 02/512.76.68 • www.atelierdroitssociaux.be

// L'immigration au féminin

Le mardi 13 mai de 8h45 à 17h, l'Université des femmes organise le colloque : "50 ans d'immigration marocaine : un anniversaire au féminin". Objectif : aborder la manière dont les femmes issues de l'immigration ont composé leur histoire. Prix : 10 EUR
Lieu : espace MAGH, 17 rue du Poinçon à 1000 BXL
Infos : 02/229.38.25 • www.universitedesfemmes.be

// Café pluriconvictionnel

Le mardi 13 mai à 20h aura lieu une rencontre sur le thème : "La paix demande-t-elle plus de courage que le conflit?" Gratuit
Lieu : 1 quai de la Haine à 7140 Morlanwelz
Infos : 064/44.31.19 • www.cafetheo.canalblog.com

// Psychologie & gestion des conflits

Le jeudi 15 mai de 18h30 à 20h, l'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL organise une conférence sur le thème "Gérer nos conflits et nos divergences d'intérêts : Les déterminants psychologiques de nos comportements en négociation". Gratuit
Lieu : 10 place Cardinal Mercier à 1348 LLN
Infos : 010/47.45.47 • www.uclouvain.be/ipsy

// Jardinage bio

Le jeudi 15 mai de 19h30 à 21h, Natagora organise une formation nature sur le thème : "Un jardin sans pesticides, c'est possible!" (inscription obligatoire) Gratuit
Lieu : 26 rue d'Edimbourg à 1050 Ixelles
Infos : 02/893.09.91 • www.natagora.be

// Aider les personnes âgées

Le jeudi 15 mai de 9h30 à 12h30, les Équipes de visiteurs organisent une rencontre de réflexion et de formation sur le thème : "Prendre soin de la personne âgée : quand le mythe de l'aide s'effondre" (inscription obligatoire). Prix : 12 EUR
Lieu : 14 rue de la Linière à 1060 Bruxelles
Infos : 02/533.29.55 • www.equipesvisiteurs.be

// Élections régionales

Le jeudi 15 mai de 18h30 à 21h30, le CIEP-MOC Bruxelles organise une interpellation de candidats aux élections régionales (inscription souhaitée). Prix libre
Lieu : 19 rue Pléinckx à 1000 Bruxelles
Infos : 02/557.88.36 • www.ciep-mocbxl.be

// L'éducation en question

Le jeudi 15 mai à 19h, l'ASBL De bouche à oreille et Culture & développement proposent d'explorer de manière ludique le concept d'éducation (inscription nécessaire). Gratuit
Lieu : 13 rue Verte Voie à 4890 Thimister
Infos : 087/44.65.05 • www.dbao.be

// Ciné-débat

Le vendredi 16 mai à 19h30, la commission Justice et paix organise un débat autour du film "Le prix du pain" de Yves Dorme. Avec des candidats aux élections de 2014. Prix libre
Lieu : 45 rue des Wallons à 4000 Liège
Infos : 02/738.08.01 • www.justicepaix.be

// Acouphènes

Le samedi 17 mai à 15h, l'ASBL Belgique acouphènes organise une conférence : "Acouphènes : symptômes liés au stress? Comment l'hypnose peut-elle aider à mieux les gérer?" Prix : 8 EUR
Lieu : 79 rue Docteur Huet à 1070 Anderlecht
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Du sens dans l'accompagnement

Le jeudi 22 mai de 9h30 à 16h30, l'ASBL Cep-âge organise une formation sur le thème : "Sens et perte de sens dans le travail d'accompagnement de la personne âgée". Prix : 30 EUR
Lieu : 8 rue Saint Pierre à 1301 Bierges
Infos : 0471/41.87.68 • www.cep-age.be

// Maladie de Huntington

Le samedi 24 mai de 9h à 13h, la Ligue huntington francophone belge et le Service intégré d'aide aux choréiques de l'IsoSL organisent une matinée d'information sur le thème "Maladie de Huntington et nutrition" (inscription nécessaire). Gratuit
Lieu : CHP Le Petit bourgogne à 4000 Liège
Infos : 04/225.87.33 • www.huntington.be

// Concerts Rock

Le jeudi 29 mai, Smooth and the bullys boys ainsi que Chris Watson feront vibrer le domaine de Massembre. Possibilité de restauration et de logement sur place. Prix : 15 EUR
Lieu : Domaine de Massembre à 5543 Heer
Infos : 082/64.49.02 • www.lacavehastiere.be

// Stages nature

Durant le mois de juillet, le Centre régional d'initiation à l'environnement de Namur organise des stages nature. Les enfants de 4 à 12 ans partent à la découverte des plantes et des animaux, deviennent musiciens et se découvrent des talents d'artiste. Prix : 70 EUR
Infos : 081/39.06.70 • www.criedenamur.be

// Ateliers vidéo

Du 7 au 11 juillet et du 4 au 8 août, l'ASBL Bruxelles-J propose aux jeunes entre 15 et 20 ans des ateliers pour apprendre à réaliser des vidéos et les diffuser sur le web. Prix : 15 EUR
Lieu : 4/1 rue Juliette Wytsman à 1050 Bruxelles
Infos : 02/215.63.17 • www.bruxelles-j.be

// Ateliers d'écriture

Durant les mois de juillet et d'août, le Motager organise plusieurs stages d'écriture : "Carnet de voyage", "Récit de vie" et "Instantanés". Les animations seront dispensées par Frédéric Soete.
Infos : 0477/06.65.09 • www.lemotager.be